

Annexes obligatoires

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plans du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet

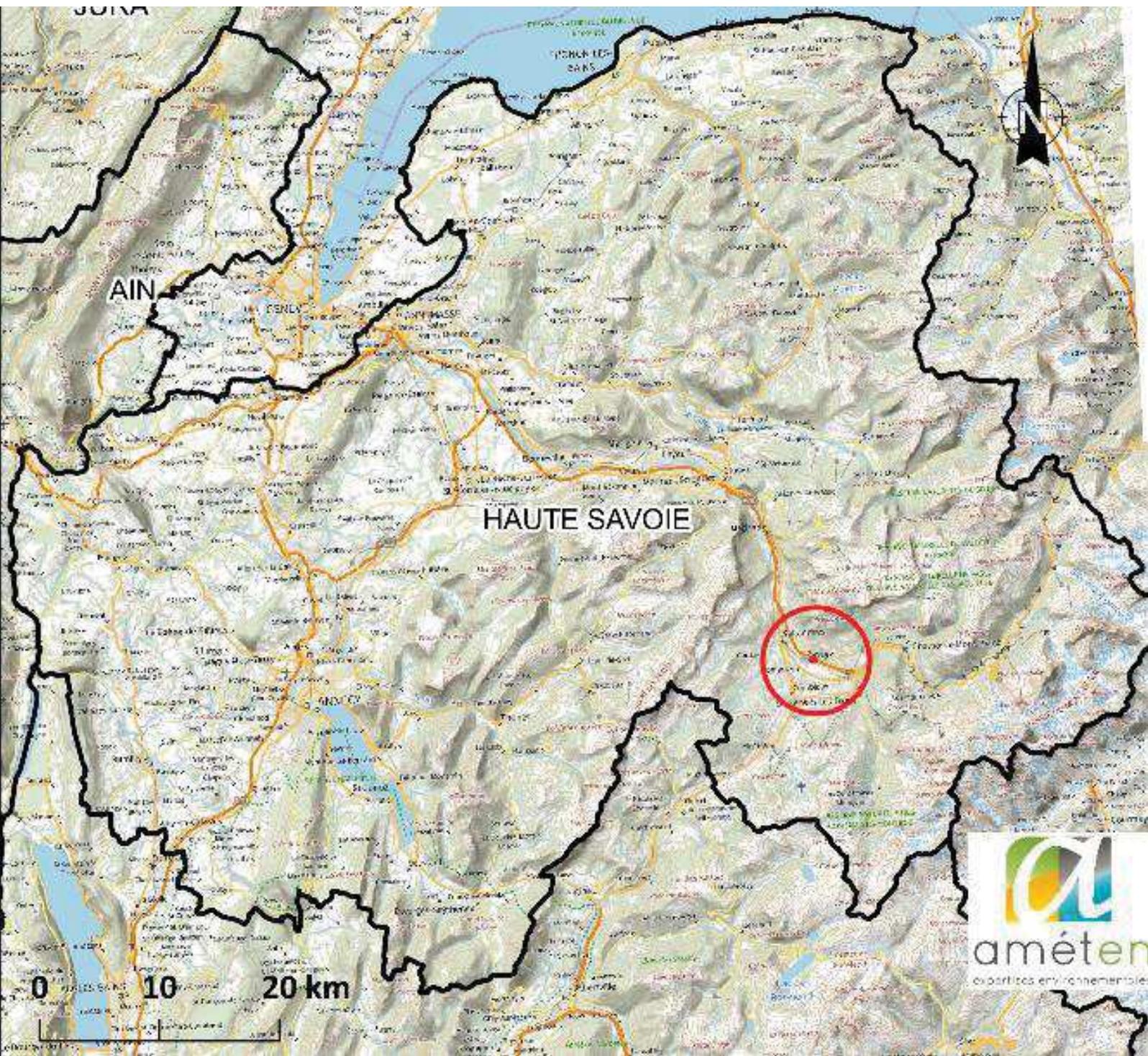
Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Annexes facultatives

Annexe 7 : Note de synthèse environnementale (AMÉTEN, Septembre 2022)

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 2 : Localisation de la zone d'étude



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

ANNEXE 3 : PRISES DE VUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des prises de vue



Légende

 Zone d'étude Passy

 1 < Prise de vue

Sources : IGN ■ Réalisation : Améten



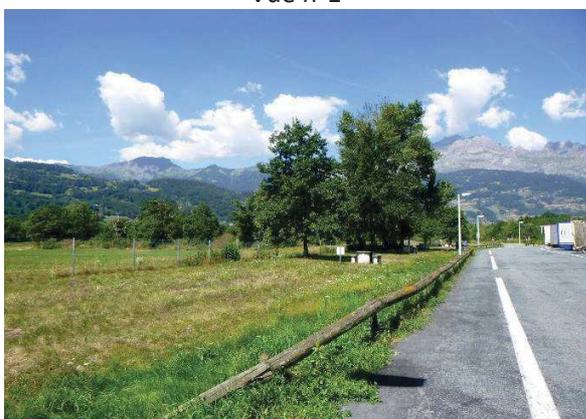
SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT. Vues proches - date des prises de vue : 12/07/2022



Vue n°1



Vue n°2



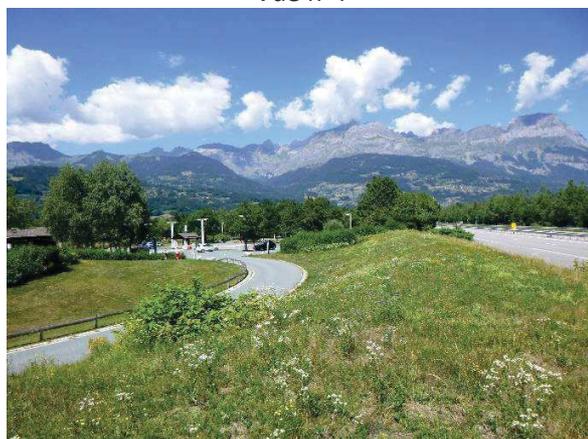
Vue n°3



Vue n°4



Vue n°5



Vue n°6



Vue n°7



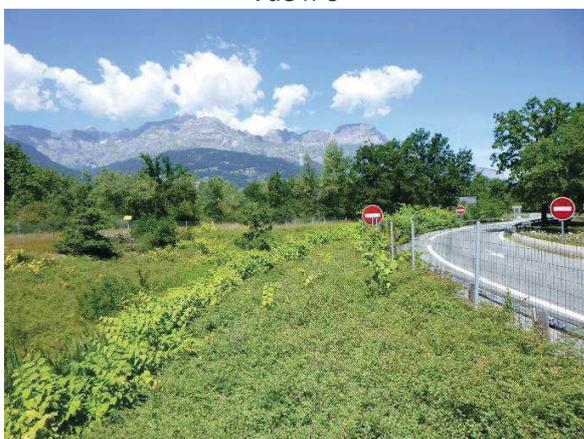
Vue n°8



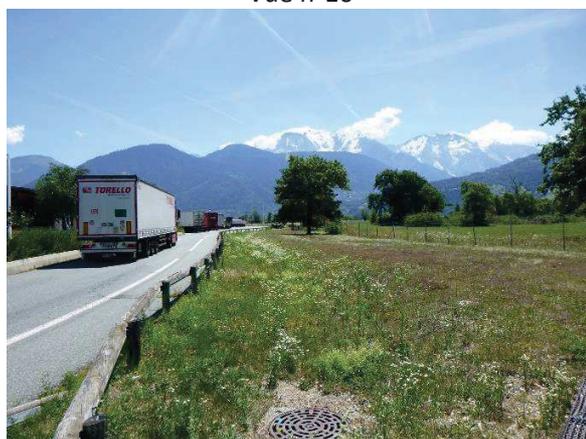
Vue n°9



Vue n°10

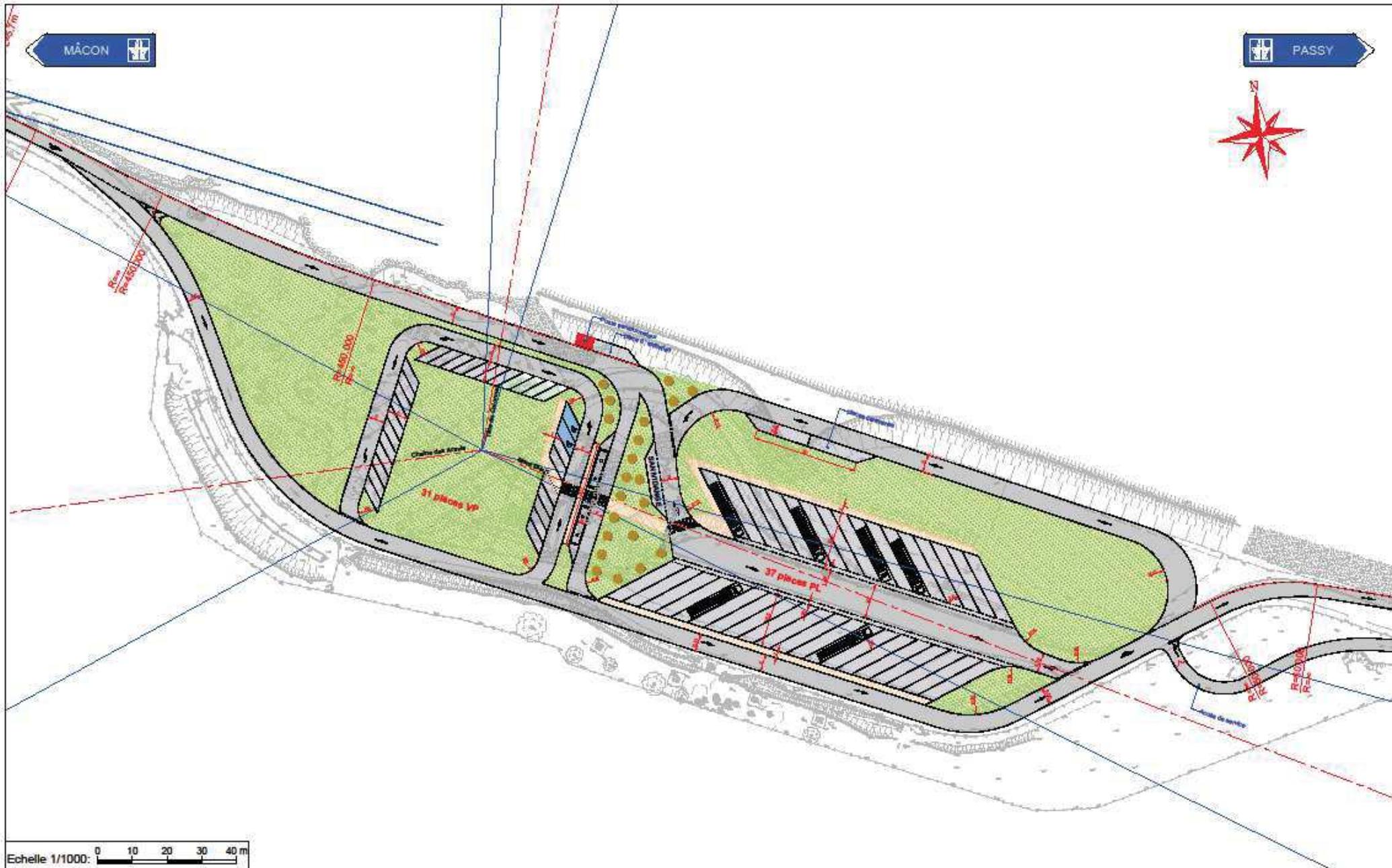


Vue n°11



Vue n°12

Annexe 4 : Plans du projet



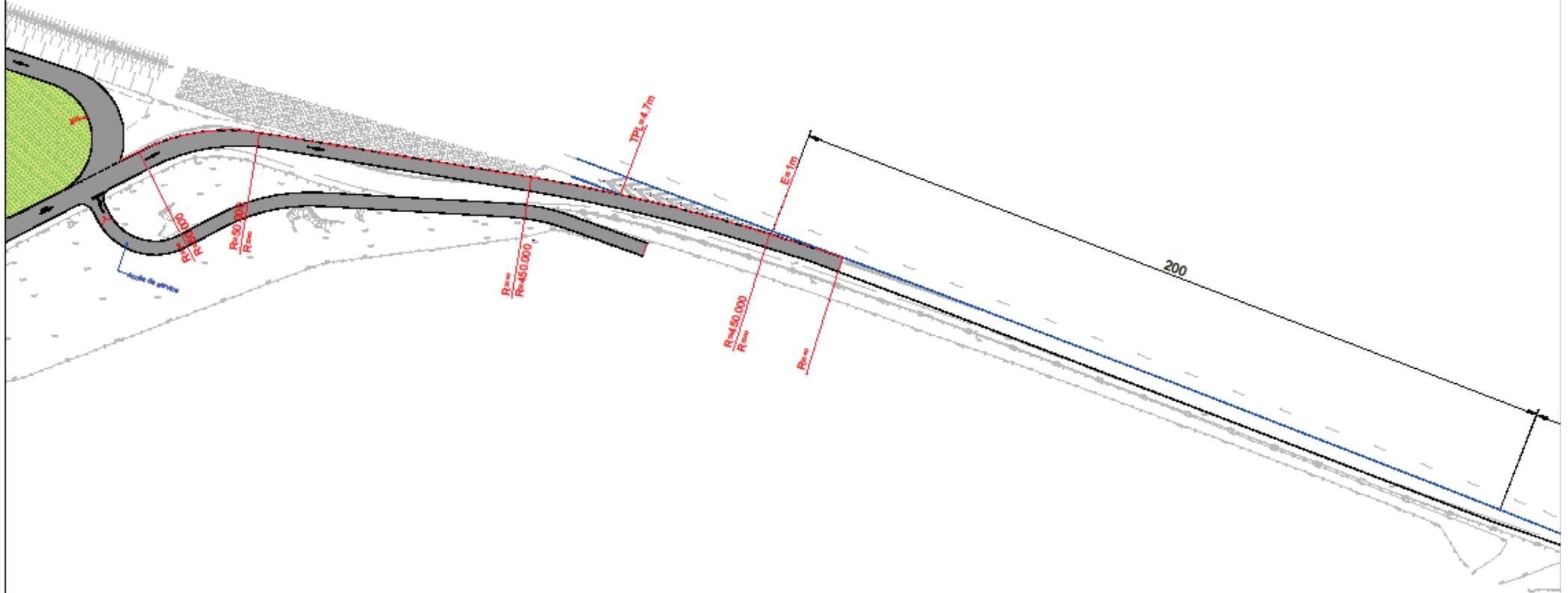
Echelle 1/1000: 0 10 20 30 40 m

Légende :

Déblais et remblais		Dépose minutes	
Voiries		Espace vert	
Trottoir			
Stationnement			

PROJET DE TRAVAUX DE RÉNOUVELLEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS À LA STATION DE PASSY

 	AUTOROUTE A 40 - AIRE DE PASSY				
	AVANT PROJET GÉOMETRIE A.1.3 VUE EN PLAN D'ENSEMBLE AIRE 1/1000				
A40PAS ETU AVP GEN VEP A103 A0					



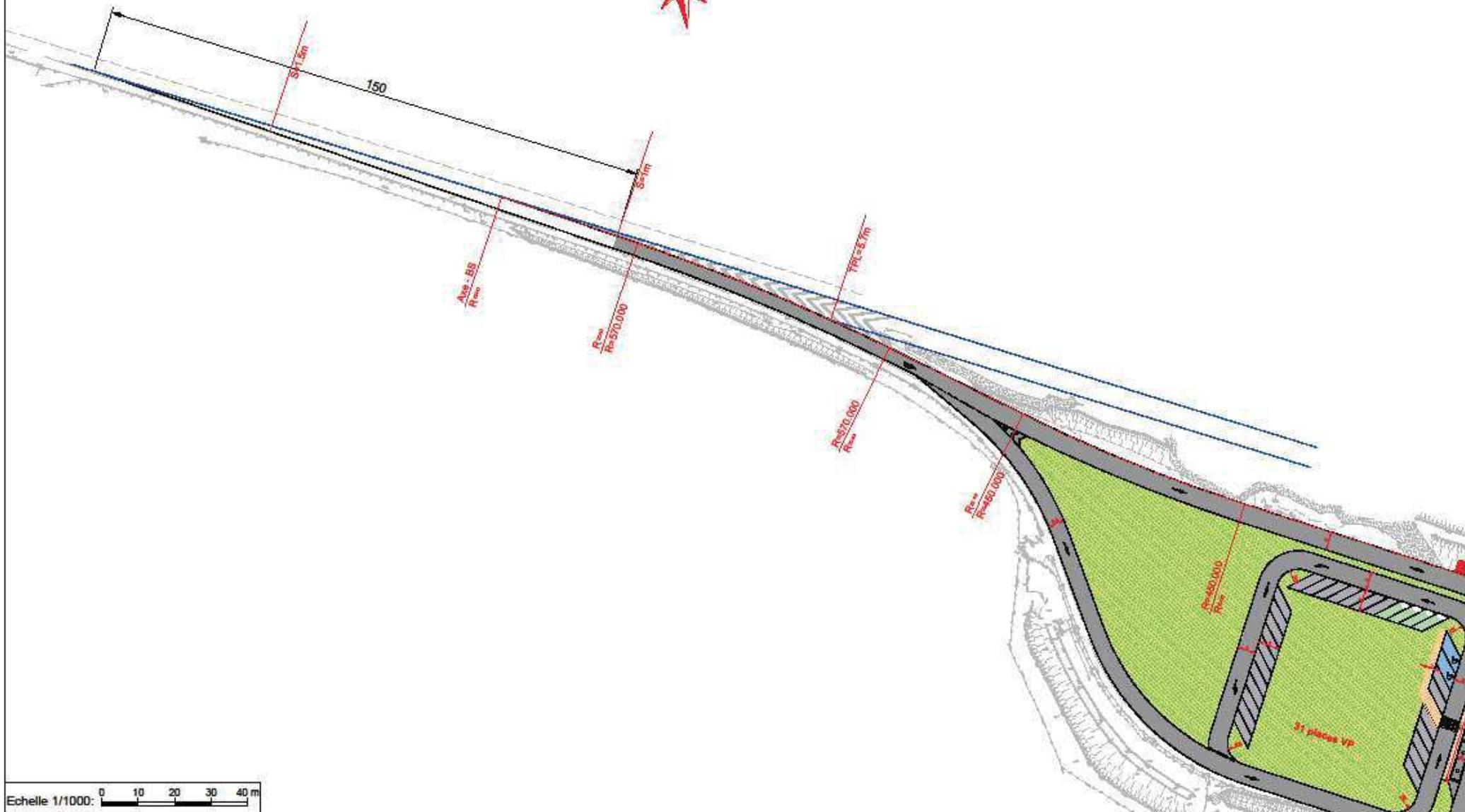
Echelle 1/1000: 0 10 20 30 40 m

Légende :

Déblais et remblais		Dépose minutes	
Voies		Espace vert	
Trottoir			
Stationnement			



AUTOROUTE A 40 - AIRE DE PASSY					
AVANT PROJET					
GÉOMETRIE					
A.1.3 VUE EN PLAN BRETELLE D'ENTRÉE					
1/1000					
A40PAS	ETU	AVP	GEN	VEP	A103 AD



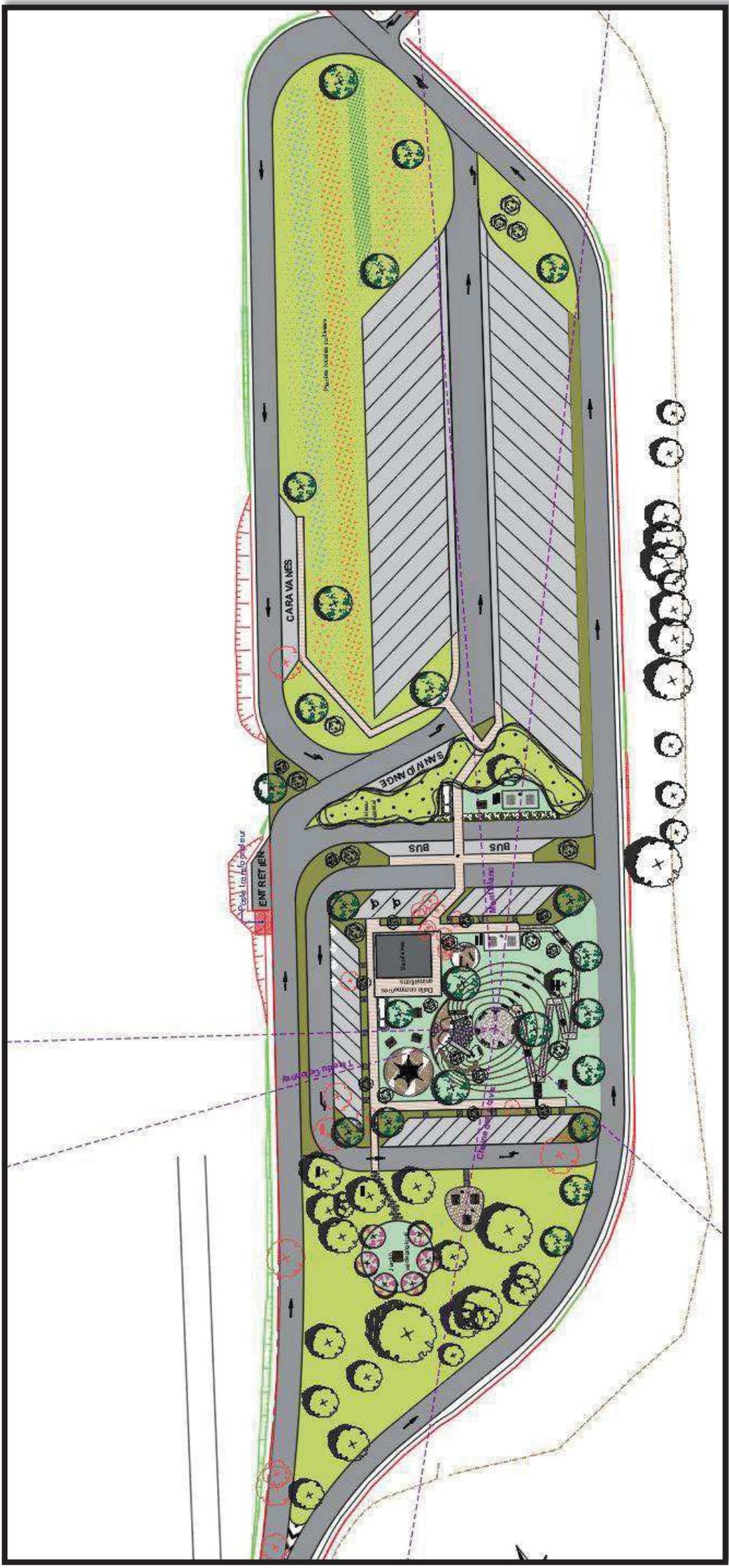
Echelle 1/1000: 0 10 20 30 40 m

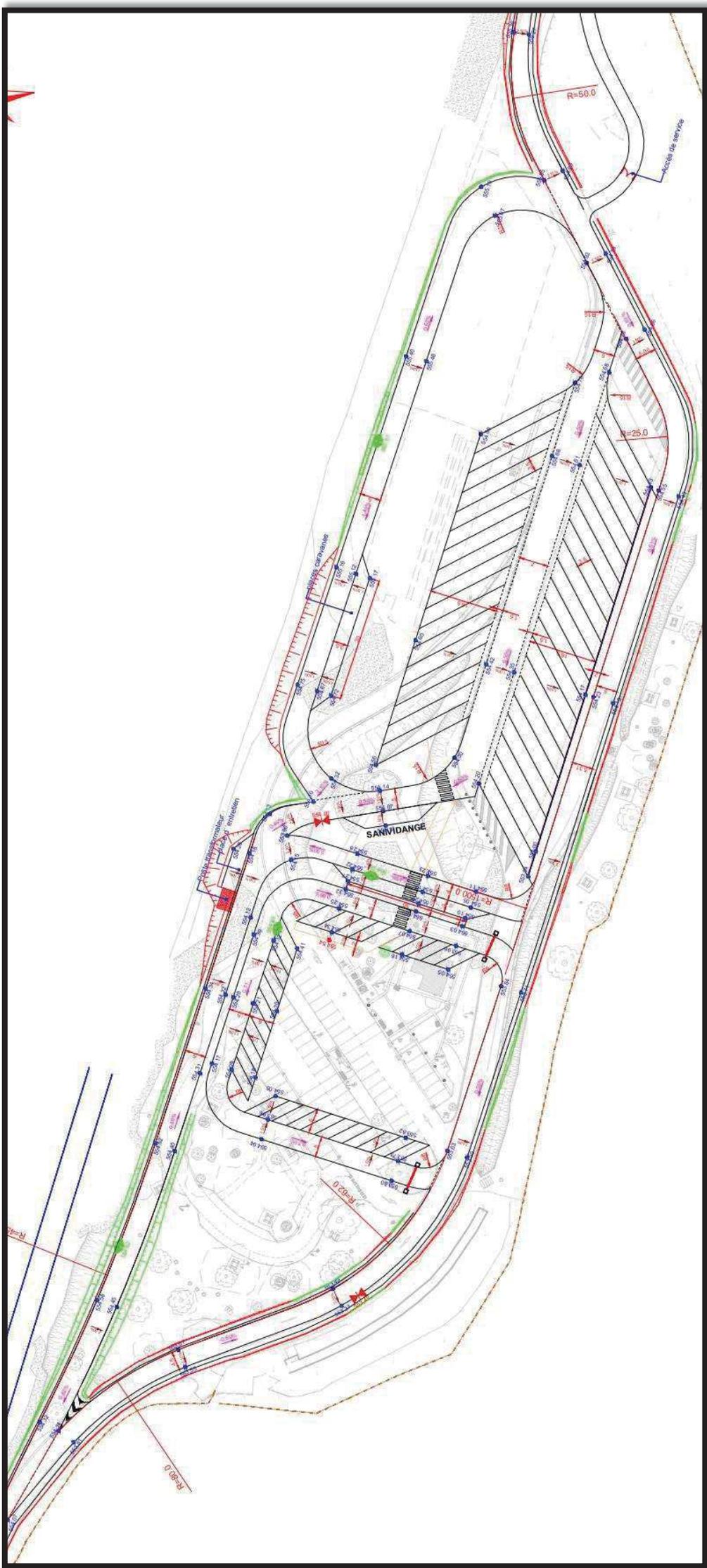
Légende :

Déblais et remblais		Dépose minutes	
Voiries		Espace vert	
Trottoir			
Stationnement			



AUTOROUTE A 40 - AIRE DE PASSY					
AVANT PROJET					
GÉOMETRIE					
A.1.3 VUE EN PLAN BRETELLE DE SORTIE					
1/1000					
MOPAS	ETU	AVP	GEN	VEP	A103 AB





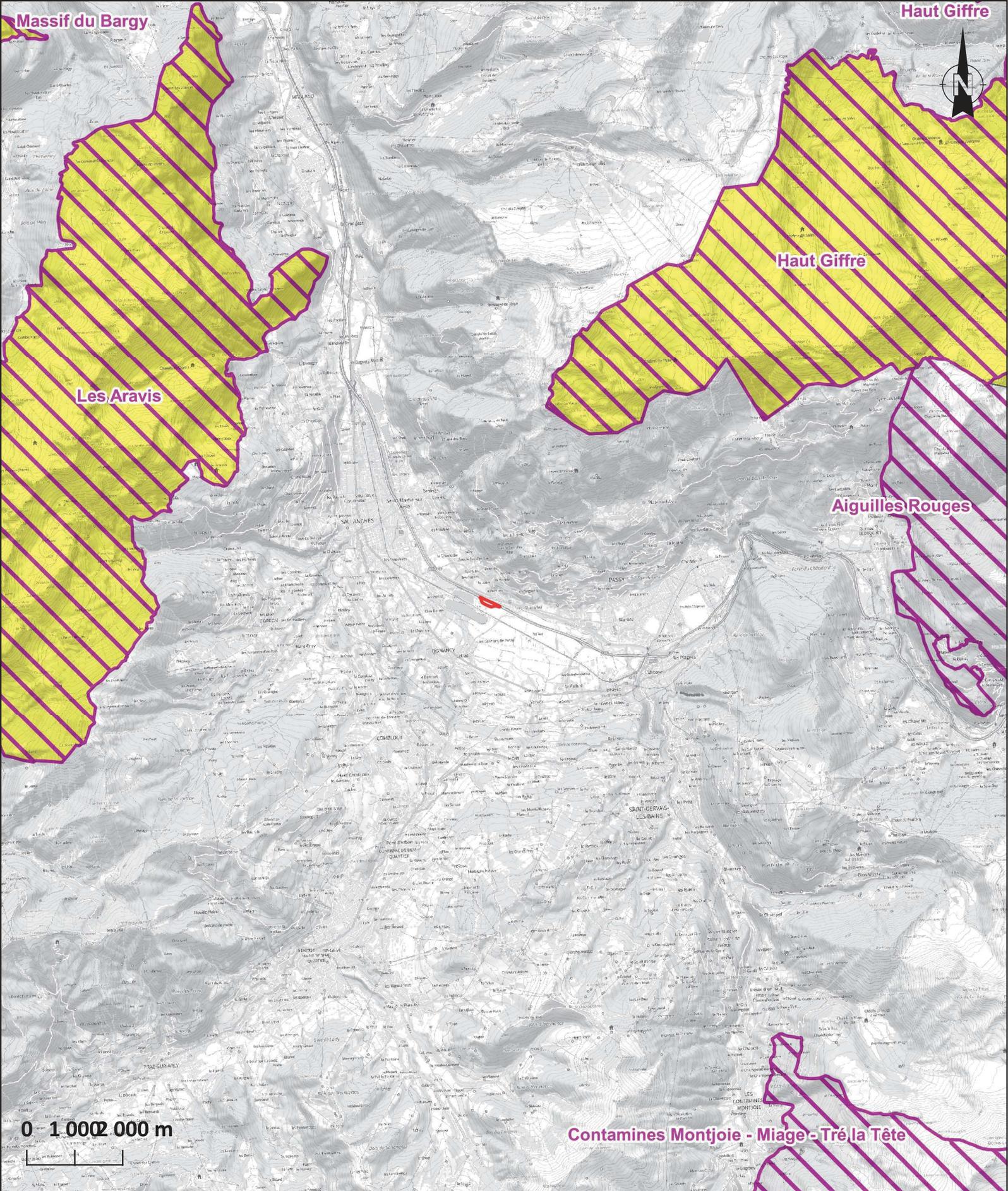
Annexe 5 : Plan des abords du projet



ANNEXE 5 : PLAN AUX ABORDS DU PROJET

 Zone d'étude Passy

Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura
2000



ANNEXE 6 : ZONES NATURA 2000

- Zone d'étude Passy
- Natura 2000 (Directive Habitats, Faune, Flore)
- Natura 2000 (Directive Oiseaux)

Annexe 7 : Note de synthèse environnementale (AMÉTEN,
Septembre 2022)



A.T.M.B.

Réaménagement de l'aire de repos de Passy

Note de synthèse environnementale

Commune de Passy (74)

*Annexe n°7 de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale*

Septembre 2022



17 cours Charlemagne
69002 LYON
Tél. : 09 74 97 09 61
www.ameten.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DU PROJET	4
1.1	LOCALISATION DU PROJET	4
1.2	DESCRIPTION DE L'EXISTANT	5
2	DESCRIPTION DU PROJET	7
3	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	14
3.1	MILIEU PHYSIQUE	14
3.1.1	<i>Contexte météorologique</i>	14
3.1.2	<i>Topographie</i>	14
3.1.3	<i>Géologie</i>	15
3.1.4	<i>Eaux superficielles</i>	17
3.1.5	<i>Eaux souterraines</i>	20
3.1.6	<i>Risques naturels</i>	23
3.1.7	<i>Autres risques</i>	26
3.1.8	<i>Synthèse milieu physique</i>	27
3.2	MILIEU NATUREL	27
3.2.1	<i>Zonages réglementaires</i>	27
3.2.2	<i>Trame verte et bleue</i>	34
3.2.3	<i>Prédiagnostic écologique</i>	36
3.2.4	<i>Synthèse milieu naturel</i>	47
3.3	MILIEU HUMAIN	47
3.3.1	<i>Usage du site</i>	47
3.3.2	<i>Risques technologiques – Activité polluante</i>	48
3.3.3	<i>Urbanisme</i>	49
3.3.4	<i>Synthèse milieu humain</i>	51
3.4	PAYSAGE ET PATRIMOINE	52
3.4.1	<i>Paysage</i>	52
3.4.2	<i>Patrimoine</i>	52
3.4.3	<i>Synthèse paysage et patrimoine</i>	53
4	CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	54

TABLE DES ILLUSTRATIONS – FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet.....	4
Figure 2 : Description de l'existant (Source : TTK).....	6
Figure 3 : Plan de masse (Source TTK).....	9
Figure 4 : Plan de masse (Source TTK).....	10
Figure 5 : Plan de masse (Source TTK).....	11
Figure 6 : Plan de masse et de nivellement du projet (Source : TTK, Rapport Projet, Août 2022)	12
Figure 7 : Plan de nivellement du projet (Source : TTK, Rapport Projet, Août 2022).	13
Figure 8 : Coupe altimétrique au droit de la zone d'étude (source : Géoportail).....	15
Figure 9 : Localisation des couches géologiques de la zone d'étude et des sondages de la BSS.....	16
Figure 10 : Cours d'eau identifiés à proximité de la zone d'étude.....	18
Figure 11 : Programme de mesures du BV de l'Arve (Source : Programme de mesures, RMC)	19
Figure 12 : Programme de mesures (Source : SDAGE RM)	20
Figure 13 : Localisation des points de captages d'eau potable.....	22
Figure 14 : Extrait du zonage réglementaire du PPRn de la commune de Passy.....	23
Figure 15 : Carte des aléas naturels de la commune de Passy.....	24
Figure 16 : Zonage du TRI.....	25
Figure 17 : Aléa Retrait et Gonflements des Argiles	26
Figure 18 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude.....	28
Figure 19 : Zone Natura 2000.....	29
Figure 20: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	32
Figure 21 : Localisation des zones humides issues de l'inventaire départemental	33
Figure 22 : Trame verte et bleue de la zone d'étude	35
Figure 23 : Localisation des espèces invasives de la zone d'étude	40
Figure 24 : Habitats naturels et semi-naturels de la zone d'étude	43
Figure 25 : Localisation des sites Basias, Basol, ICPE et canalisations de Gaz, hydrocarbures et produits chimiques	49
Figure 26 : Extrait du règlement du PLU de la zone Uz.....	50
Figure 27 : Zonage du PLU de la commune de Passy	51
Figure 28 : Eléments du Patrimoine à proximité de la zone d'étude.....	53

1 CONTEXTE DU PROJET

La société Autoroute et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) projette le réaménagement de l'aire de repos de Passy Mont-Blanc, afin de mettre en place un nouvel édicule sanitaire et de remettre en conformité les points nécessaires, tout en améliorant le partage de l'aire entre les piétons, les VL et les PL. L'objectif est de mettre l'ensemble des services proposés au cœur de l'aire en créant une zone commune pour les clientèles VL, bus et PL. La surface totale de l'aménagement est de 2,8 ha.

1.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet de réaménagement de l'aire d'autoroute se situe dans le département de Haute-Savoie (74), sur la commune de Passy. La zone d'étude est accessible depuis l'autoroute A40 « Autoroute Blanche », en direction de Passy de l'autoroute reliant Mâcon à Passy. La zone d'étude appartient au Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), et n'est donc pas concernée par des parcelles cadastrales. Seule la parcelle 797 de la section OP appartient à la zone d'étude.

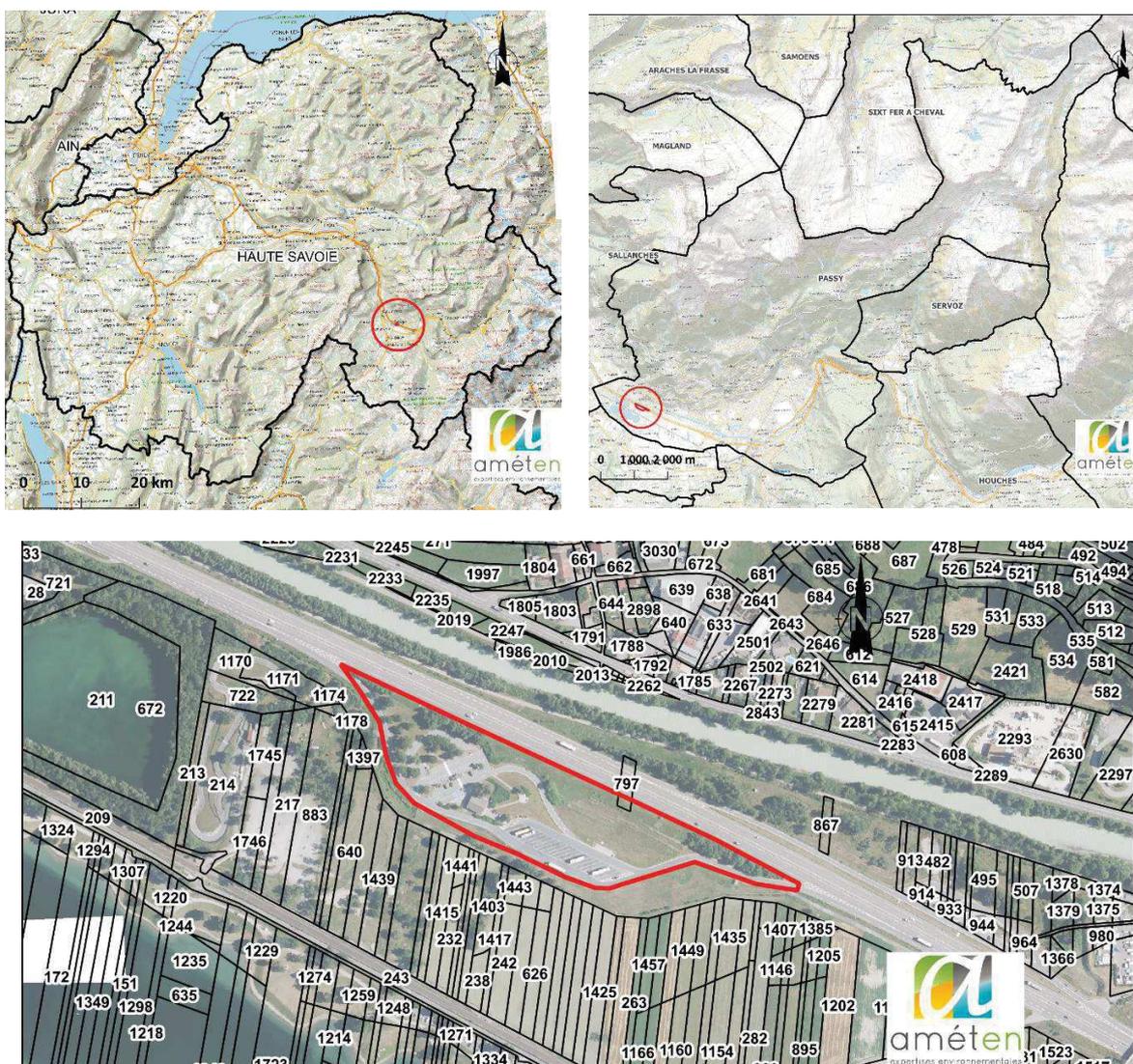


Figure 1 : Localisation du projet

1.2 DESCRIPTION DE L'EXISTANT

En entrée d'aire, les VL et PL accèdent à la station par un flux commun. L'aire est ensuite organisée en deux zones de stationnements distinctes (VL/VLR en amont et PL en aval) séparées par la zone piétonne qui dessert en globalité les places de stationnement.

Les VL ont une entrée vers les stationnements proches de l'édicule sanitaire avec deux sorties possibles pour rejoindre l'A40. La zone de stationnement VL est compacte (plateforme minérale sans trottoir et sans ombrage) et peut accueillir 84 VL. Elle donne accès, à l'opposé de l'édicule sanitaires et des stationnements PL, à une zone de stationnement agrémentée d'un grand espace vert arboré et de tables pique-nique.

La zone de stationnement PL est masquée en grande partie à la vue de la zone VL par un dénivelé de terrain conduisant au point de vue et des espaces verts agrémentés par des arbustes. L'édicule sanitaire est directement accessible depuis les stationnements PL. Quelques tables pique-niques sont disposées en vis-à-vis de la barrette de stationnements PL dans l'espace vert longeant le fond de l'aire à l'opposé de la section courante. La zone peut accueillir 21 PL.



Figure 2 : Description de l'existant (Source : TTK)

2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste au réaménagement de l'aire de repos de Passy Mont-Blanc, afin de mettre en place un nouvel édicule sanitaire et de remettre en conformité les points nécessaires, tout en améliorant le partage de l'aire entre les piétons les VL et les PL. Des bornes de recharge pour véhicule électrique ainsi que des espaces ludiques pour les enfants compléteront l'aménagement. L'aire disposera d'un espace de snacking avec vente de boissons et nourriture.

Le projet a pour objectif :

- Doubler le nombre de stationnement PL ;
- Différencier les flux VL/PL en entrée d'aire ;
- Remplacer l'édicule sanitaire et ainsi améliorer l'hygiène et l'entretien des locaux ;
- Augmenter l'attractivité de l'aire en créant des espaces ludiques pour enfants ainsi que des espaces pédagogiques ;
- Augmenter les pauses et diminuer les risques d'accidents ;
- Sécuriser les autoroutes du Mont-Blanc.

La surface totale du projet est d'environ 29 000 m². Il comporte 31 places de stationnement VL dont 2 places PMR ainsi que 4 places pour le rechargement électrique, 2 places de bus, 2 places de caravane ainsi que 37 places PL.

La durée des travaux est estimée entre 6 à 8 mois avec une période de travaux préparatoire en juin 2023 et un début des travaux en septembre 2023.

L'accès à l'aire se fera par la bretelle de sortie de l'autoroute A40, le flux des automobilistes sera séparé entre poids lourds et véhicule léger.

Zone VL

Les VL pourront emprunter la voie de droite, qui sera proche de l'existante, afin de se rendre aux stationnements qui seront disposés en épi en marche arrière tout autour de l'espace de repos.

La zone de stationnement est réorganisée tout autour de la zone centrale de services permettant ainsi de sécuriser les déplacements en offrant 31 places VL dont 2 PMR au contact de la zone piétonne. Cette configuration circulaire permet également de diminuer la vitesse des véhicules. L'effet actuel minéral et l'image de parking de « supermarché » sont supprimés. La zone de stationnements VL à l'arrière du module sanitaire est recyclée.

Dans l'espace central piétonnier sont positionnés :

- Le module sanitaire ;
- Une zone permettant l'accueil d'offres éphémères (restauration, DA, nurserie, etc.) ;
- Un espace couvert pique-nique ;
- Des tables de pique-niques ;
- Une offre de jeux ;
- Des zones d'informations thématiques montagne, tourisme, découverte patrimoine, etc. ;
- Le tri sélectif des déchets.

La zone pique-nique en amont de l'aire est transformée en jardin pédagogique.

Note de synthèse environnementale

Le point de vue actuel sur les différents massifs montagneux est légèrement déplacé et surélevé pour échapper aux masques des véhicules sur l'aire afin d'offrir trois perspectives visuelles aux clients.

Zone PL/VLR

Les PL devront aller tout droit, sur la nouvelle voirie du projet, elle desservira la zone de Sani-vidange, ainsi que le parking PL, qui sera du stationnement en épi marche arrière. Les PL auront la possibilité de faire une boucle en empruntant la voie desservant les stationnements caravane après être sorti du parking PL immédiatement à gauche.

Les bus suivront dans un premier temps les PL, pour rejoindre leur stationnement de bus se trouvant sur une voirie en parallèle au parking VL, ils réintègreront le flux VL afin de se diriger vers la sortie de l'aire.

A la place du stationnements PL actuel est créée une zone de stationnements réservée aux autocars avec la sanistation.

Un espace vert sépare les zones PL et autocars et permet aux clients de rejoindre la zone de services en toute sécurité sans couper les flux principaux de circulation de l'aire.

La zone de stationnements autocar est revégétalisée. Un agrandissement de la capacité de stationnement autocar ou PL reste possible par la suite si nécessaire.

Un espace piétonnier intermédiaire entre le stationnement VL et la zone PL/VLR est créé. Il accueille des tables pique niques dont une partie est abritée par un espace couvert.

Les eaux pluviales du site sont gérées par un bassin de rétention qui traite les eaux pluviales puis les rejette dans un collecteur existant, passant sous l'autoroute avant d'être rejeté dans l'Arve. Un processus de décantation puis traitement des hydrocarbures avant rejet sera mis en place.

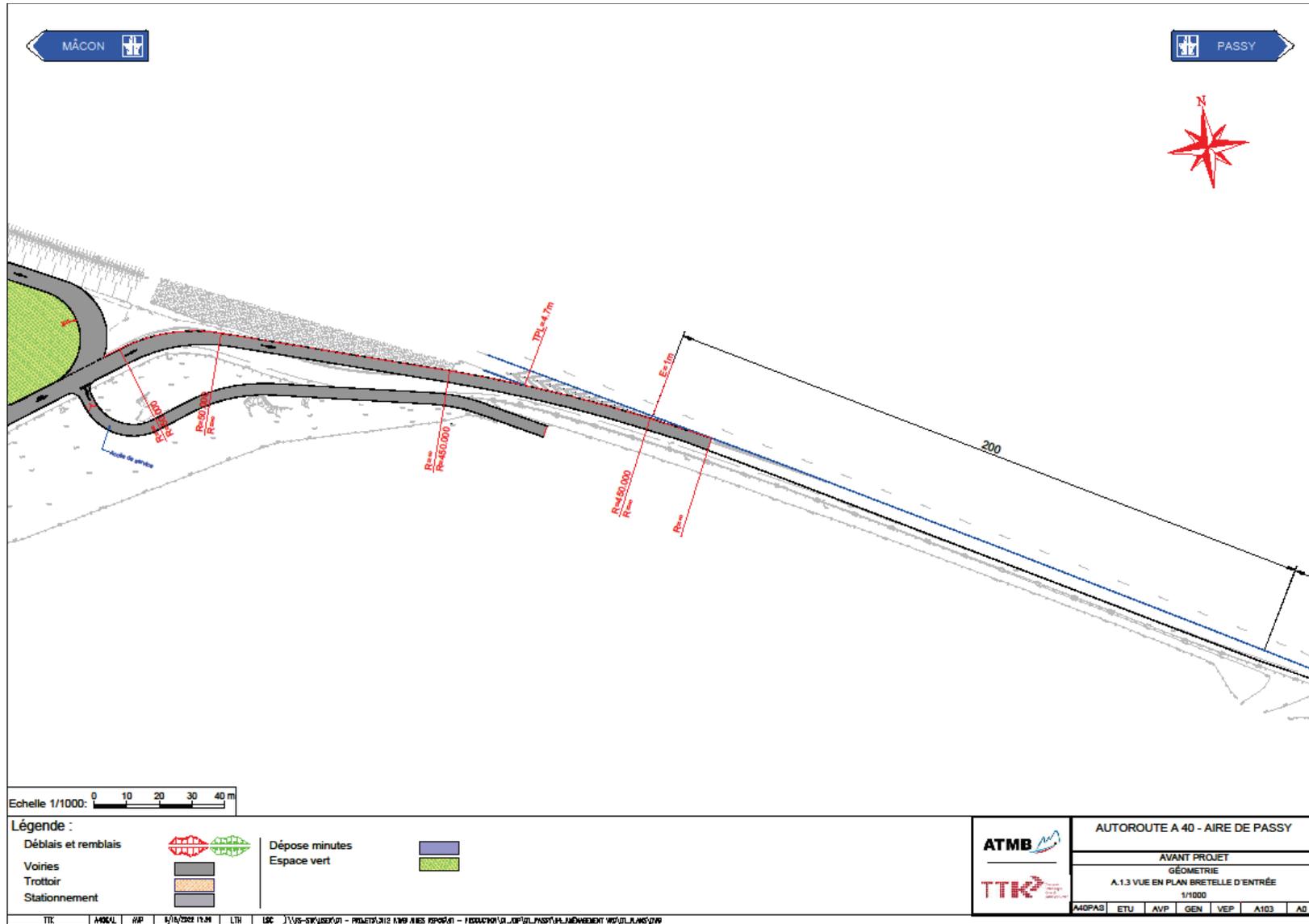
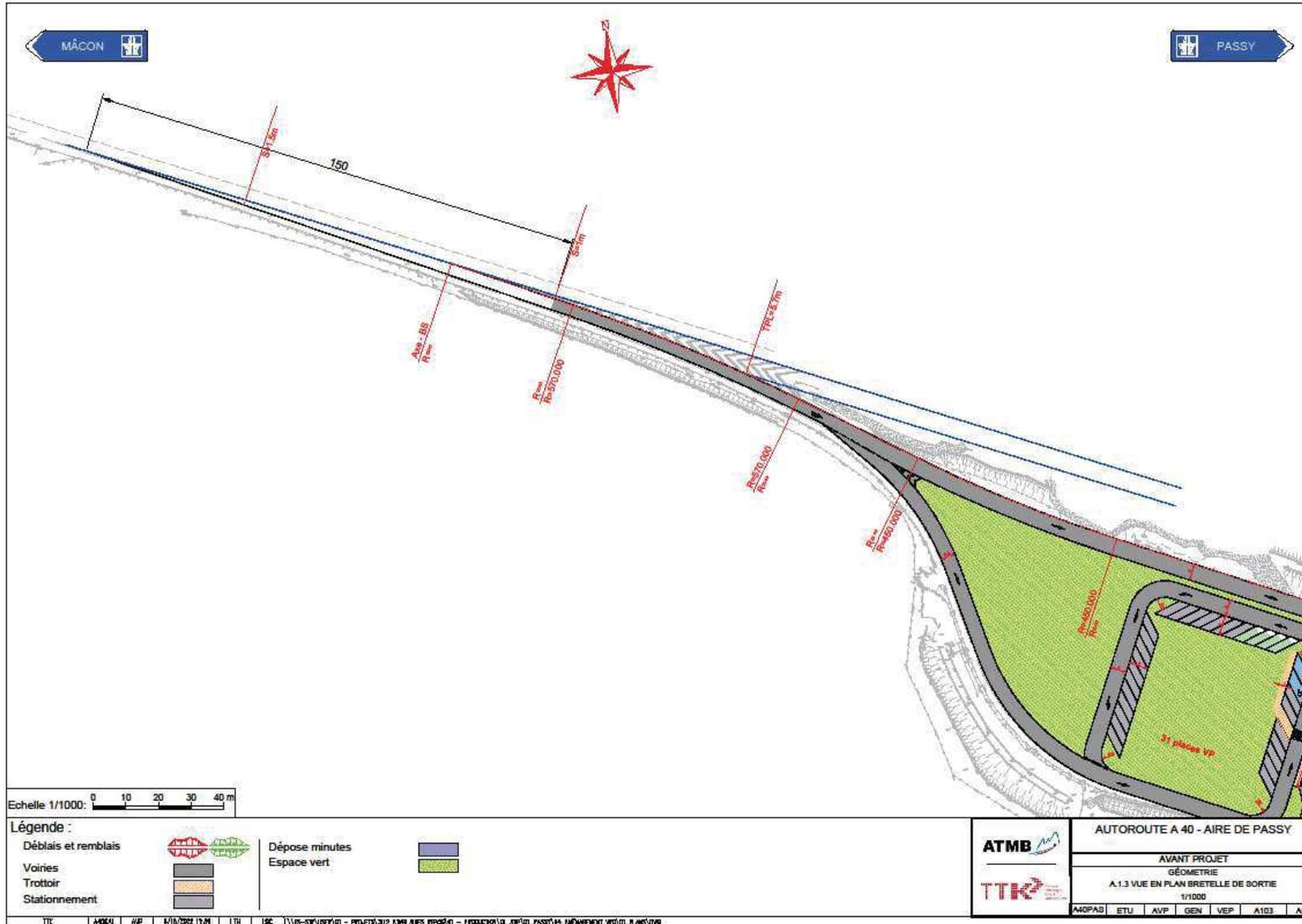


Figure 4 : Plan de masse (Source TTK)



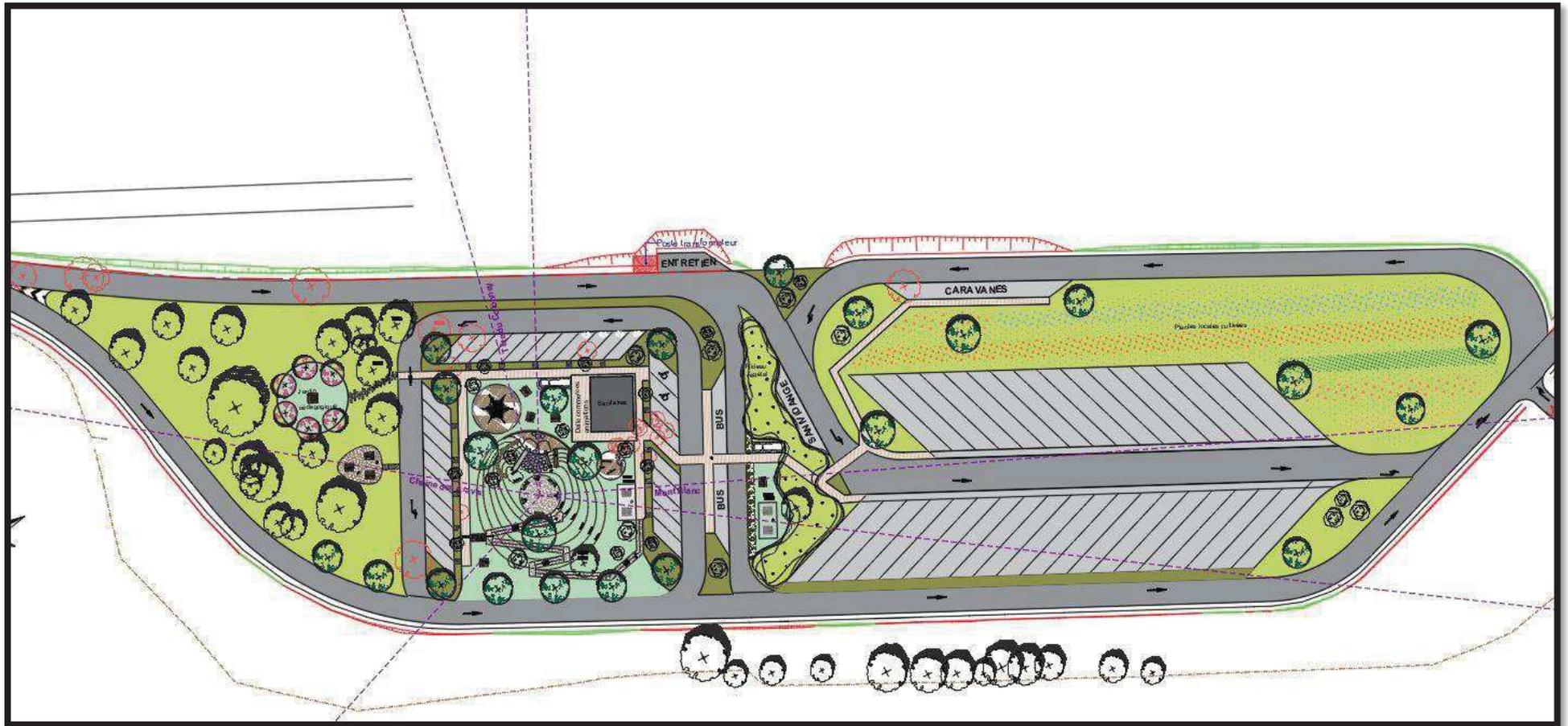


Figure 6 : Plan de masse et de nivellement du projet (Source : TTK, Rapport Projet, Août 2022)

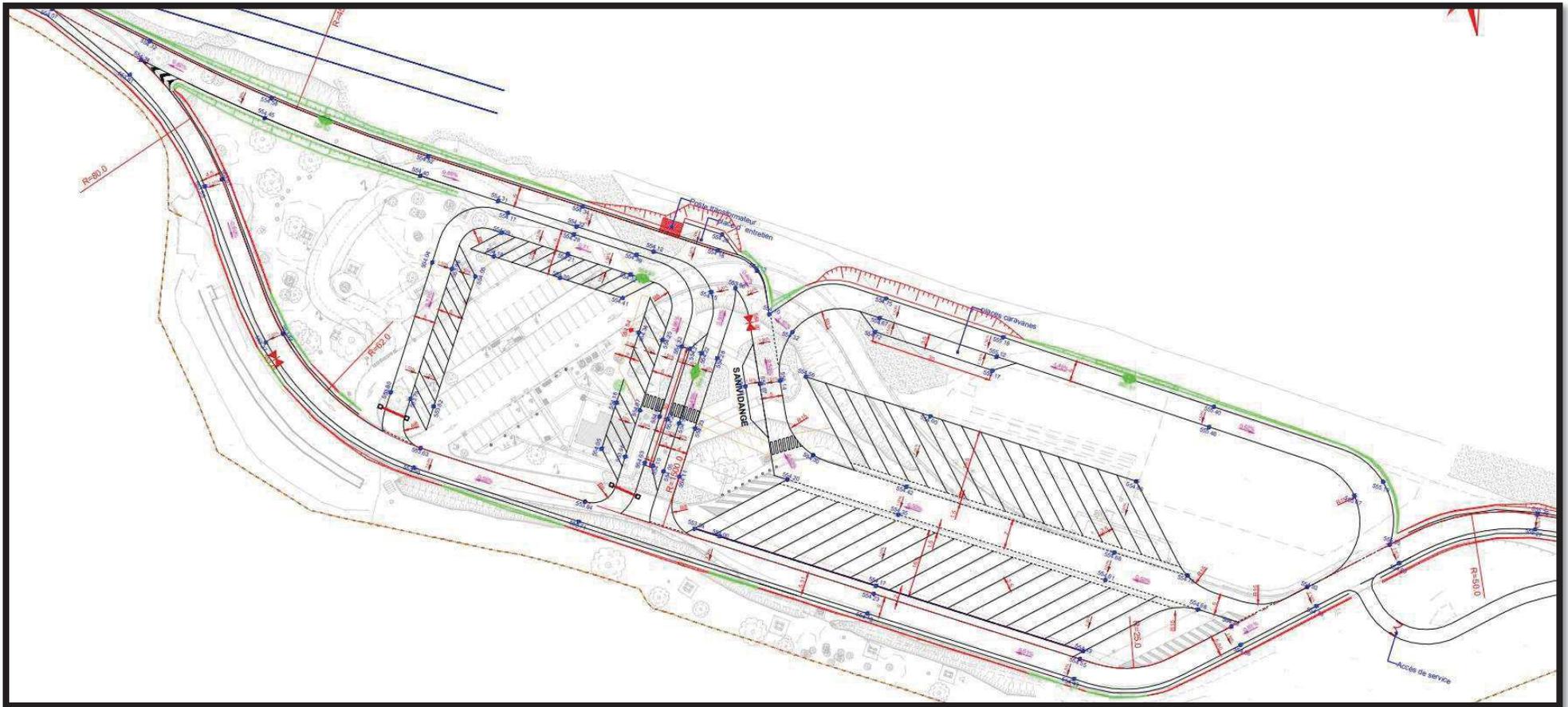


Figure 7 : Plan de nivellement du projet (Source : TTK, Rapport Projet, Août 2022).

3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

3.1 MILIEU PHYSIQUE

3.1.1 CONTEXTE METEOROLOGIQUE

Source des données : Météo France

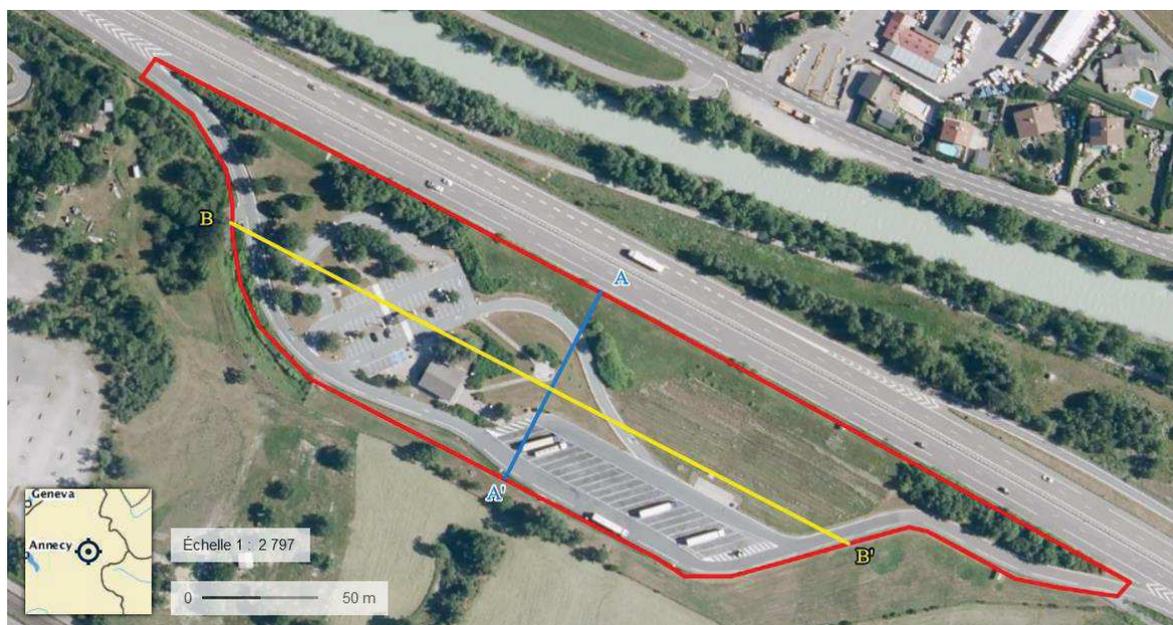
Le site Météo France fournit pour chaque commune des fiches climatologiques basées sur les données collectées entre 1981 et 2010. La commune de Passy ne possède pas sa propre station météorologique. Les données météorologiques sélectionnées proviennent de la commune de Sallanches, située à 1,5 km au nord du site d'étude (code station : 74256001).

- Les précipitations sont de l'ordre de 91,56 mm/mois, avec un maximum en décembre (113,8 mm) et un minimum en février, mars et avril (77,2 mm),
- Les températures moyennes mensuelles sont comprises entre 1,2°C à 7,1°C pour les mois de novembre à mars, et de 10,7°C à 20,3°C pour les mois d'avril à octobre,

3.1.2 TOPOGRAPHIE

Source des données : Géoportail

L'emprise projet présente une topographie avec des pentes importantes (3% à 11%) avec une altitude allant de 553,5 m NGF à 557 m NGF. Les variations importantes d'altitude correspondent aux talus enherbés qui sont surélevés par rapport à la route.



Note de synthèse environnementale

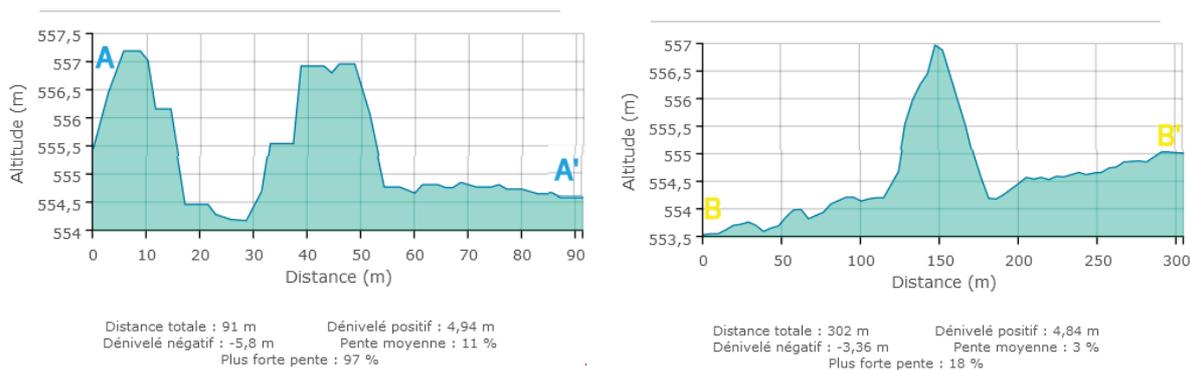


Figure 8 : Coupe altimétrique au droit de la zone d'étude (source : Géoportail)

3.1.3 GEOLOGIE

Sources des données : BRGM

Les terrains à l'affleurement du site sont identifiés comme des « Alluvions récentes de fonds de vallées : sables et graviers (Fz).

La Banque de données du sous-sol (BSS) dispose de quelques sondages dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude. La lithologie de ces points est localisée sur la Figure 9 et décrits dans le Tableau 1.

Référence BSS	Profondeur (m)	Lithologie	Distance au site
BSS001SGVQ	0 – 0,2	Terre végétale	100 m au sud
	0,2 – 3	Sable grossier gris et blanc	
	3 – 15	Graviers et galets gris légèrement sableux	
	15 - 40	Galets et graviers gris-noir avec blocs de schiste	
	40 – 50	Galets et graviers gris-noir sableux légèrement argileux	
	50 - 70	Graviers et galets avec argile grise	
	70 – 110	Graviers et galets très sableux	
	110 – 142	Graviers et galets sableux	
	142 – 162	Graviers et galets avec passage d'argile grise	
162 – 164	Argile grisâtre		
BSS001SGVM	0 – 0,4	Terre végétale et petits galets	350 m à l'est
	0,4 - 10	Sable, graviers et galets	
	10 – 15,5	Sable, graviers et galets compacts	

Tableau 1 : Description lithologique des sondages BSS recensés à proximité du site

Note de synthèse environnementale

On constate alors que le sol est à tendance perméable, avec la présence de sables, graviers et galets. Ainsi, au niveau du sol et jusqu'à 50 m de profondeur, le sol est à dominance de sable, galets et graviers, et apparaît donc comme perméable.

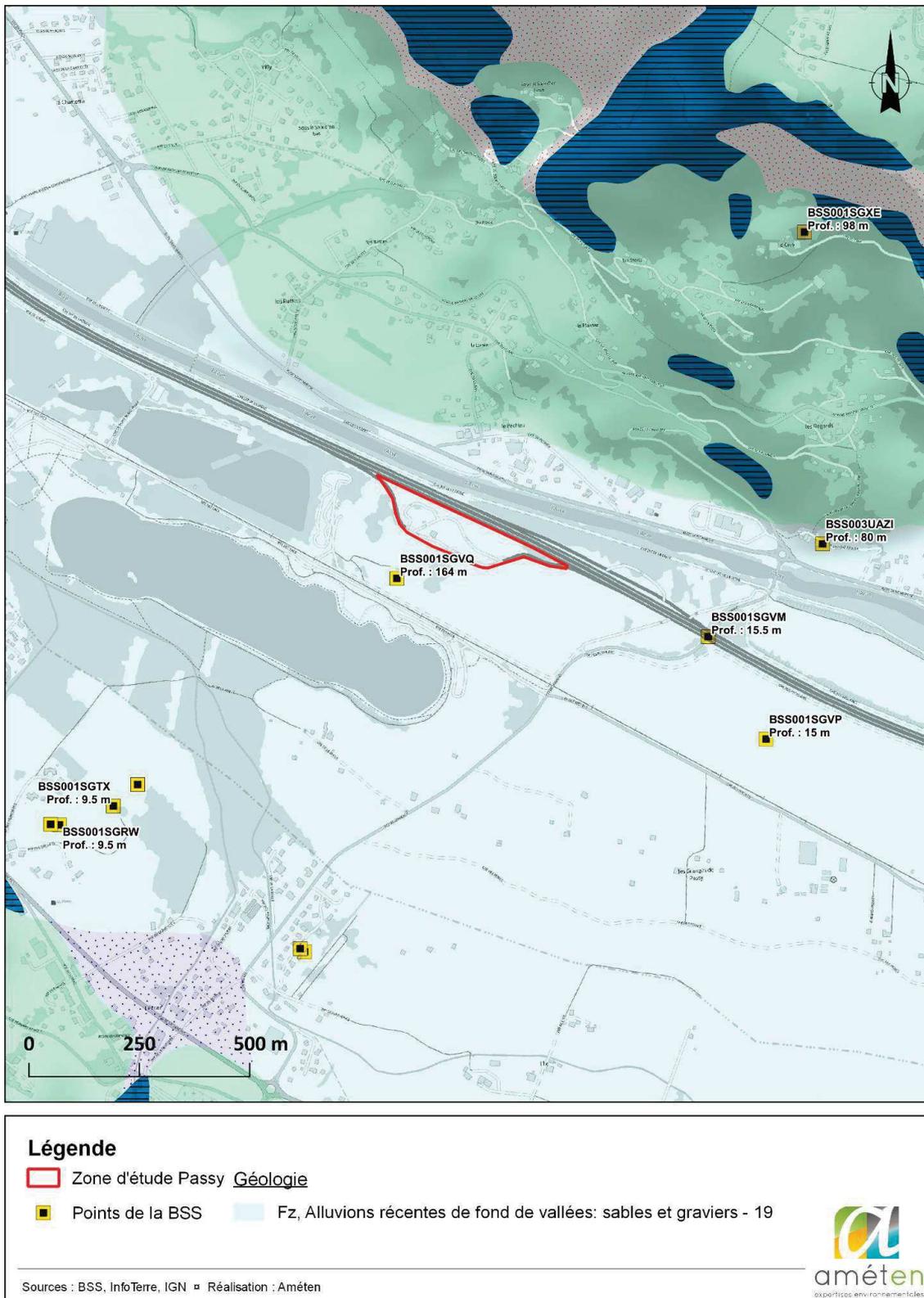


Figure 9 : Localisation des couches géologiques de la zone d'étude et des sondages de la BSS

3.1.4 EAUX SUPERFICIELLES

3.1.4.1 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Source des données : Agence de l'Eau

La zone d'étude n'est pas directement concernée par un cours d'eau. Toutefois, plusieurs cours d'eau sont identifiés à proximité :

- L'Arve ; rivière qui prend sa source dans le massif du Mont Blanc. D'une longueur de 107 km, il rejoint le Rhône en rive gauche au niveau de Genève ;
- Le torrent de Boussaz, affluent rive droite de l'Arve ;
- La Bialle ; de 10 km de long, c'est un affluent rive gauche de l'Arve ;
- Le torrent d'Arbon, affluent rive gauche de la Bialle ;
- Le ruisseau Nant d'Arvillon, affluent rive gauche de la Bialle.

Au sens de la Police de l'eau, l'ensemble de ces tronçons hydrographiques sont considérés comme des cours d'eau.

Plusieurs plans d'eau sont identifiés à proximité :

- Lac de Passy, aménagé pour les loisirs et la baignade (plages surveillées en été, criques herbeuses, planche à voile, paddle, golf...). Le lac est artificiel et a été créé en 1970 suite à l'excavation des matériaux nécessitant la création de l'autoroute A40 ;
- Lacs de la Cavettaz, l'accès est privé et réservé aux personnes logeant au camping.

Les lacs privés de la Cavettaz et le plan d'eau municipal forment un ensemble appelé « Base de loisirs des îles ». Ces lacs sont apparus à la fin du XIXème siècle avec la construction de la voie ferrée, puis la construction de l'autoroute dans les années 1970. Ces ouvrages ont nécessité l'extraction de graviers pour constituer des remblais de ces deux ouvrages d'art. Ces excavations se sont par la suite remplies naturellement d'eau pour constituer les lacs actuels.

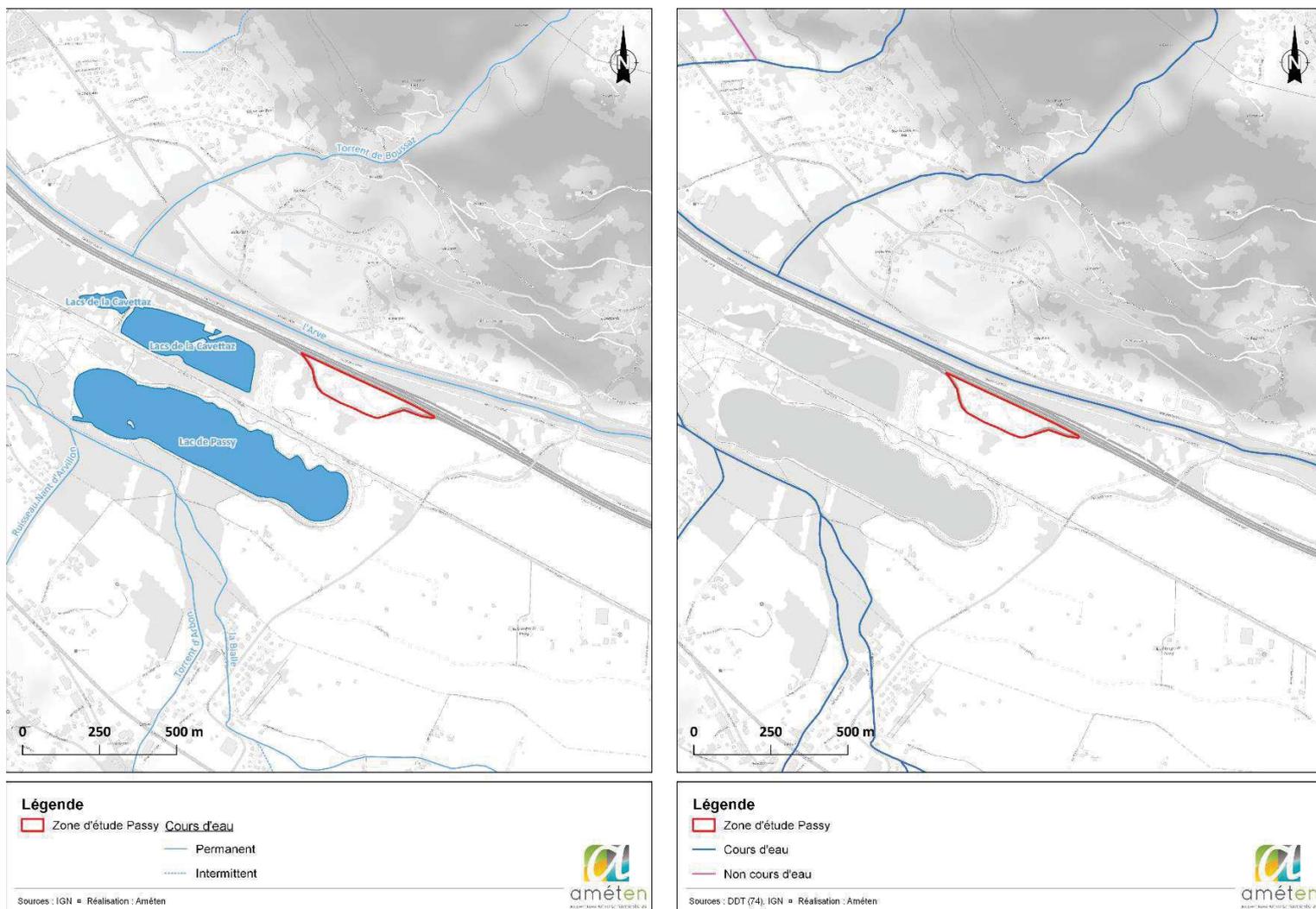


Figure 10 : Cours d'eau identifiés à proximité de la zone d'étude

D'après le SDAGE, l'état écologique actuel (2019) de l'Arve du Bon Nant à Bonneville (FRDR555A) est défini comme « moyen », et l'état chimique « mauvais ». Les objectifs d'état définis par le SDAGE sont présentés ci-dessous :

Code	Nom	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG555A	L'Arve du Bon Nant à Bonneville	OMS : Moyen	2027	Bon état	2033

La masse d'eau est concernée pour son état écologique par un Objectif Moins Strict. Un OMS est défini lorsque l'atteinte du bon état des eaux n'est pas réalisable à l'horizon 2027 pour des raisons de faisabilité technique ou coût disproportionné. Il doit identifier les raisons du non atteinte de bon état. La masse d'eau doit atteindre l'état « moyen » en 2027, suite à l'altération du régime hydrologique, l'altération de la morphologie et de la continuité écologique.

Un programme de mesures est défini afin de permettre aux masses d'eau leurs objectifs :

Arve - HR_06_01						
Pression dont l'impact est à réduire significativement		Objectifs environnementaux visés				
Pollutions par les nutriments urbains et industriels						
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE				
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE				
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	BE				
Pollutions par les nutriments agricoles						
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)		ZPN			
AGR0804	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrates	BE				
Pollutions par les pesticides						
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	BE			SUB	
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)						
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	BE			SUB	
Prélèvements d'eau						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	BE				
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE				
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE				
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE				
RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	BE				
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE				
Altération du régime hydrologique						
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE	ZPN			
MIA0305	Mettre en œuvre des actions de réduction des impacts des éclusees générés par un ouvrage	BE				
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE	ZPN			
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE				
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE				
RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	BE				
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE				
Altération de la morphologie						
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	BE				
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE				
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	BE	ZPN			
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE				
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide		ZPN			
Altération de la continuité écologique						
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	BE				
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE				
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE				
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	BE				
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE	ZPN			
Autres pressions						
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques		ZPN			

Figure 11 : Programme de mesures du BV de l'Arve (Source : Programme de mesures, RMC)

Note de synthèse environnementale

D'après le SDAGE, l'état du ruisseau la Bialle (FRDR10743) en 2019 est qualifié de « bon » pour l'état écologique et chimique.

Code	Nom	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG10743	Ruisseau de la Bialle	Bon état	2021	Bon état	2015

Le bon état écologique du ruisseau a été atteint en 2021, et en 2015 pour son état chimique.

3.1.5 EAUX SOUTERRAINES

Sources des données : Agence de l'Eau

Le projet repose sur une masse d'eau souterraine affleurante référencée dans le SDAGE Rhône-Méditerranée et une masse d'eau souterraine sous-couverture.

3.1.5.1 MASSE D'EAU AFFLEURANTE

La masse d'eau affleurante est identifiée comme « Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) » (FRDG364). Cette masse d'eau est à dominante alluviale, dont les écoulements sont entièrement libres avec un milieu poreux.

La masse d'eau a actuellement un état quantitatif et qualitatif caractérisé de « bon ».

Le SDAGE 2022-2027 Rhône-Méditerranée identifie les états et objectifs des masses concernées :

Code	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG364	Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)	Bon état	2015	Bon état	2015

Les états et objectifs de cette masse d'eau et les mesures pour atteindre le bon état sont les suivants :

La masse d'eau sous-couverture « Domaine plissé et socle BV arve amont » (FRDG403) est aussi située sur la zone d'étude.

3 - Haut Rhône	
Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) - FRDG364	
Pression dont l'impact est à réduire significativement	
Objectifs environnementaux visés	
Altération de la morphologie	
MIA0202	- Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0602	- Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Figure 12 : Programme de mesures (Source : SDAGE RM)

3.1.5.2 MASSE D'EAU SOUS-COUCVERTURE

La masse d'eau sous-couverture « Domaine plissé et socle BV arve amont » est à dominante intensément plissé, avec une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s), les écoulements

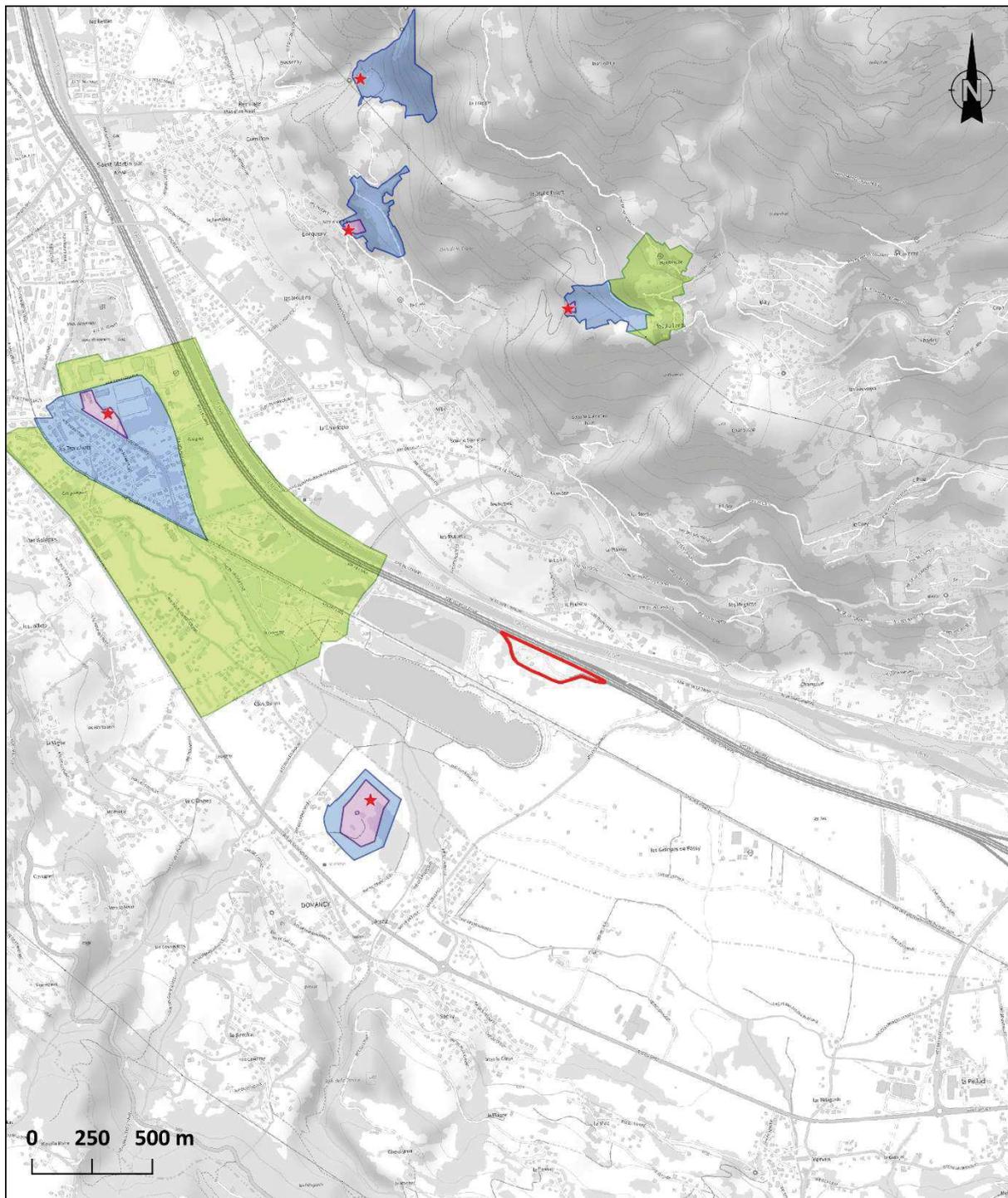
Note de synthèse environnementale

sont majoritairement libres et dans un milieu fissuré. La masse d'eau a atteint le « bon état » quantitatif et qualitatif depuis 2015.

Code	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG403	Domaine plissé et socle BV arve amont	Bon état	2015	Bon état	2015

Le site n'est pas directement concerné par un périmètre de protection de captage d'eau potable. Toutefois, 5 points de captage sont identifiés à proximité :

- « Pompage de Domancy » sur la commune de Domancy, 850 m au sud ;
- « Les Rafforts » sur la commune de Passy, à 1,4 km au nord ;
- « Chantemerle », « Cayenne » et « Le Fayet » sur la commune de Sallanches ; respectivement à 1,8 km, 1,9 km et 2,4 km.



Légende

- Zone d'étude Passy
- ★ Captage AEP (actif)
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection immédiat

Sources : ARS, IGN ▣ Réalisation : Améten



Figure 13 : Localisation des points de captages d'eau potable

3.1.6 RISQUES NATURELS

3.1.6.1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

Source des données : Géorisques

D'après les informations fournies par le site internet de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, la commune de Passy est concernée par un périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels (mouvement de terrain, avalanche, par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau) approuvé le 06 janvier 2014.

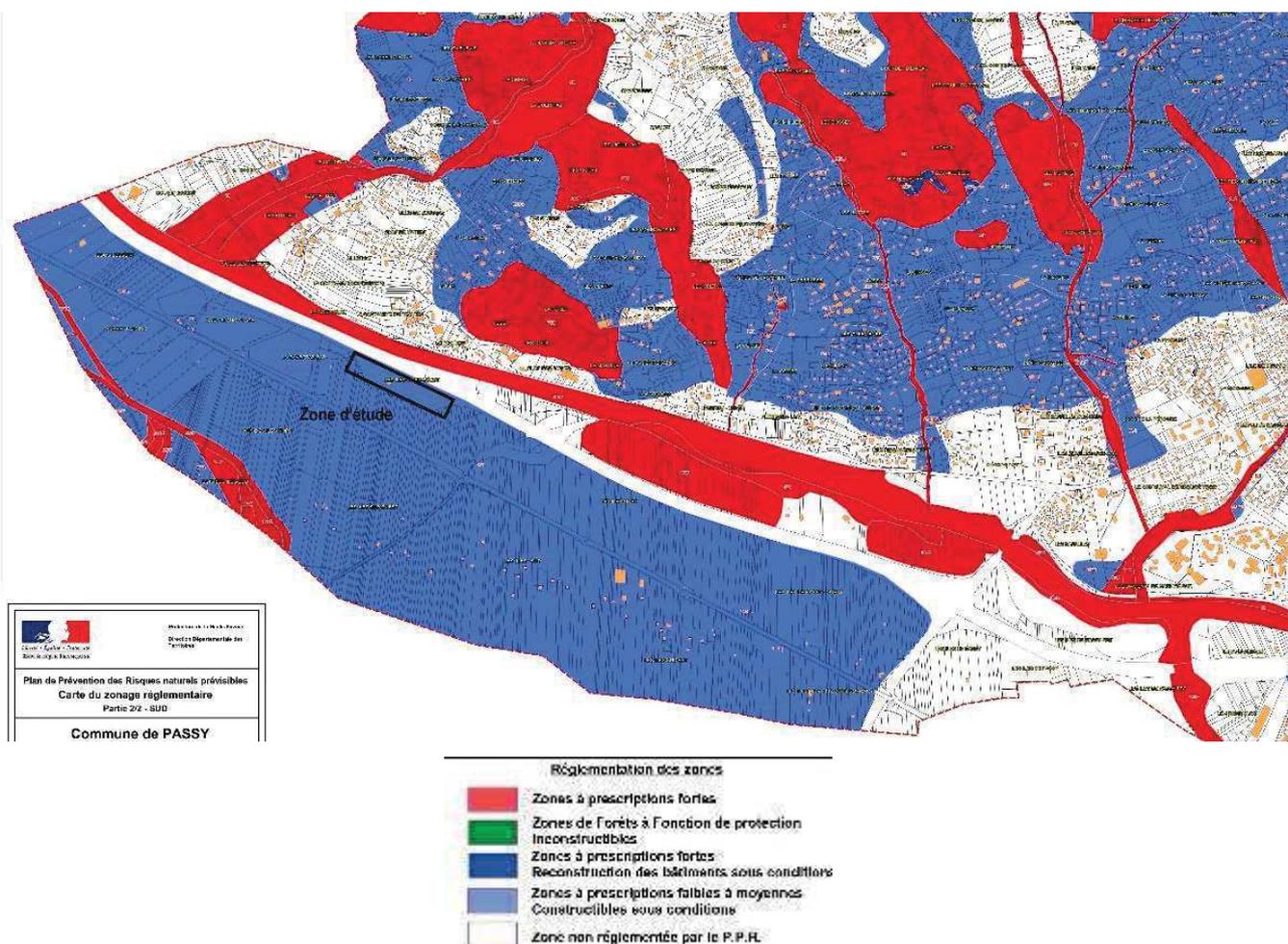
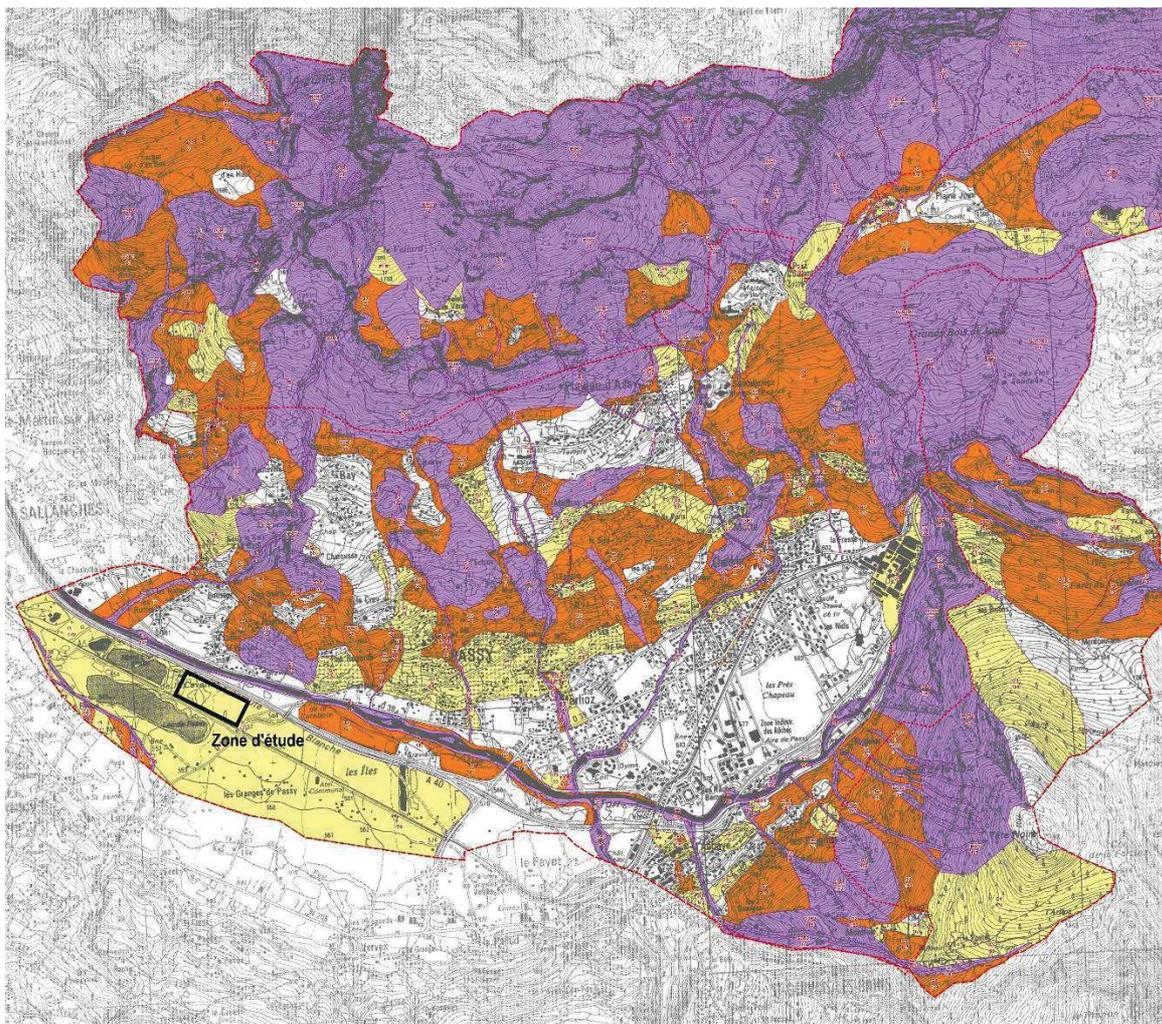


Figure 14 : Extrait du zonage réglementaire du PPRn de la commune de Passy

La zone d'étude est concernée par une « zone de prescriptions faibles à moyennes, constructibles sous conditions ».

La zone d'étude est classée en zone d'aléa faible (cf figure 14).



Préfecture de la Haute-Savoie
Direction Départementale
des Territoires

**Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Carte des Aléas
(Hors avalanches)**

Commune de PASSY

Degré d'aléa

- Zone d'aléa fort (degré 3)
- Zone d'aléa moyen (degré 2)
- Zone d'aléa faible (degré 1)
- Zone d'aléa négligeable

Légende

Nature d'aléa

- P** : Chute de pierres
- T** : Torrentiel
- G** : Glissement de terrain
- F** : Affaissement
- I** : Inondation
- R** : Ravinement

- Périmètre d'étude
- Périmètre réglementaire

Figure 15 : Carte des aléas naturels de la commune de Passy

3.1.6.2 TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATIONS

La zone d'étude est concernée par le zonage du TRI en bordure ouest de la zone par un aléa faible.

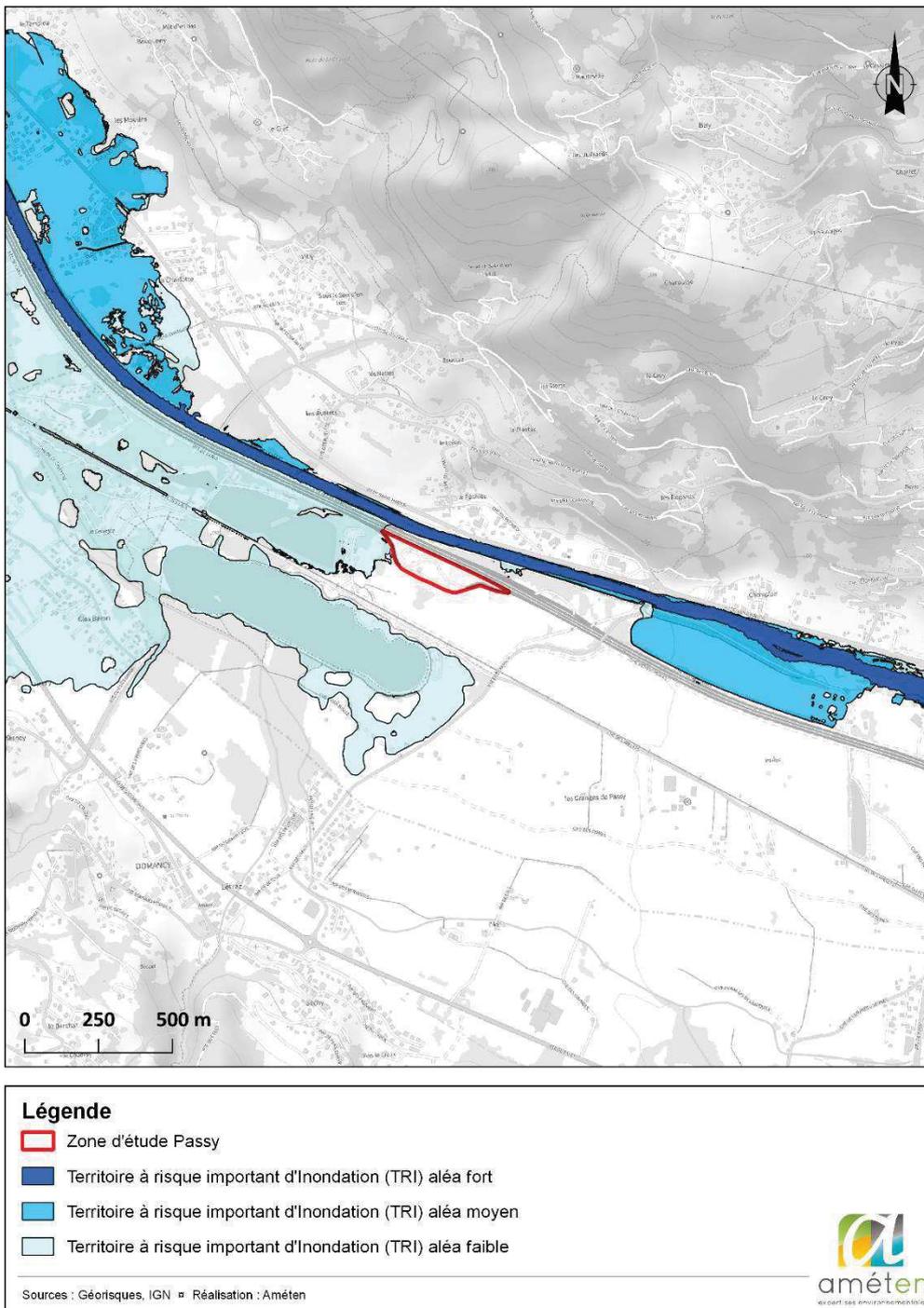


Figure 16 : Zonage du TRI

3.1.6.3 ALEA AVALANCHES

D’après la DDT de Haute-Savoie et la carte des « Aléas avalanches », la zone d’étude n’est pas concernée par cet aléa.

3.1.6.4 RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

La zone d’étude est concernée par l’aléa retrait et gonflement des sols argileux classé « faible » au droit de l’emprise du projet.

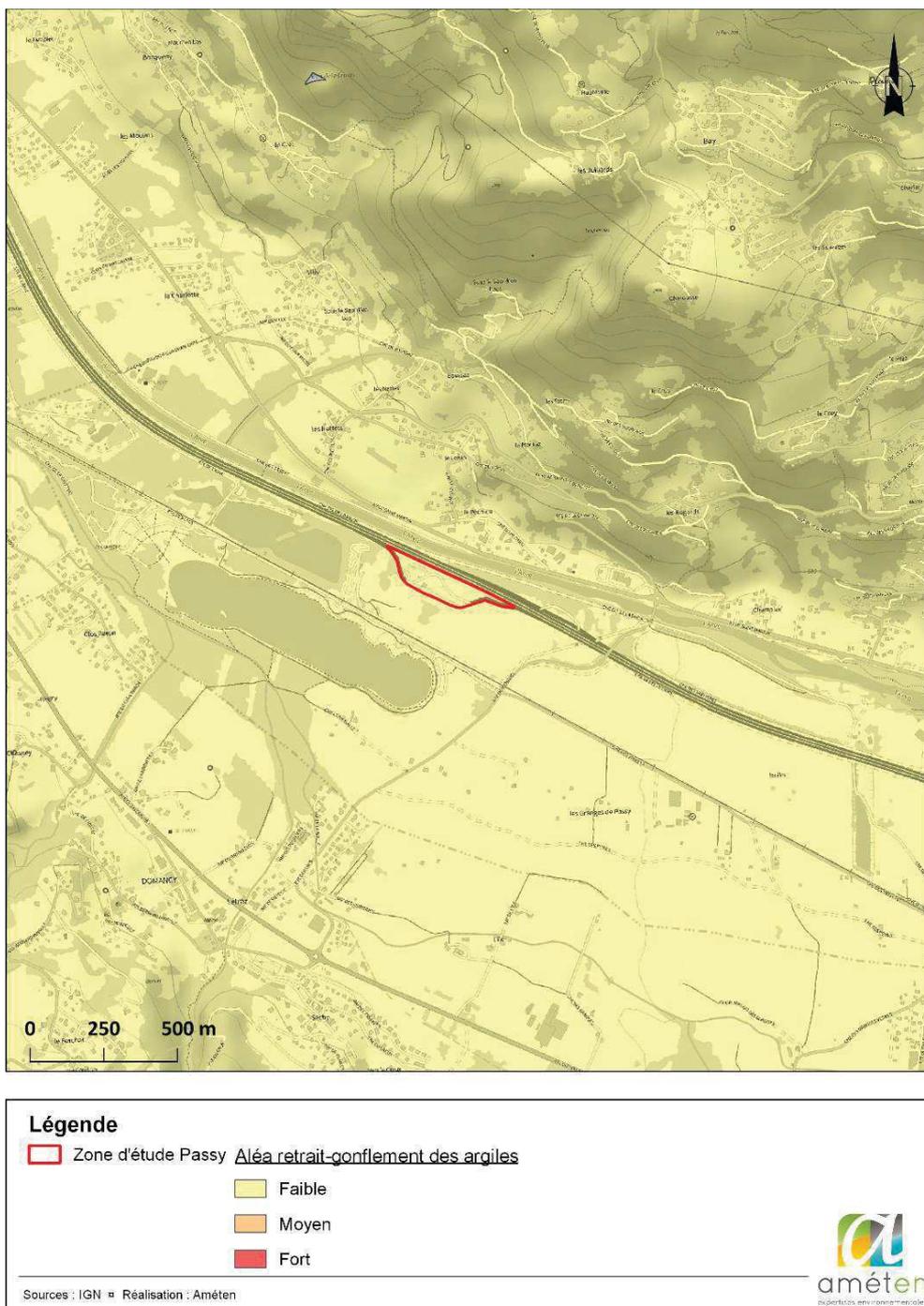


Figure 17 : Aléa Retrait et Gonflements des Argiles

3.1.7 AUTRES RISQUES

Source des données : DICRIM, Géorisques

D’après Géorisques, la commune de Passy est soumise au risque sismique moyen (4 sur 5) qui concerne l’ensemble de la commune. Le potentiel radon de la commune est catégorisé comme fort.

3.1.8 SYNTHÈSE MILIEU PHYSIQUE

L'aire d'étude se situe dans un secteur où les contraintes sont diverses et liées aux nombreux cours d'eau et plans d'eau qui bordent la zone et aux risques naturels (inondations, retrait-gonflement des argiles, remontée de nappes, séisme niveau 4, potentiel radon fort).

3.2 MILIEU NATUREL

3.2.1 ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

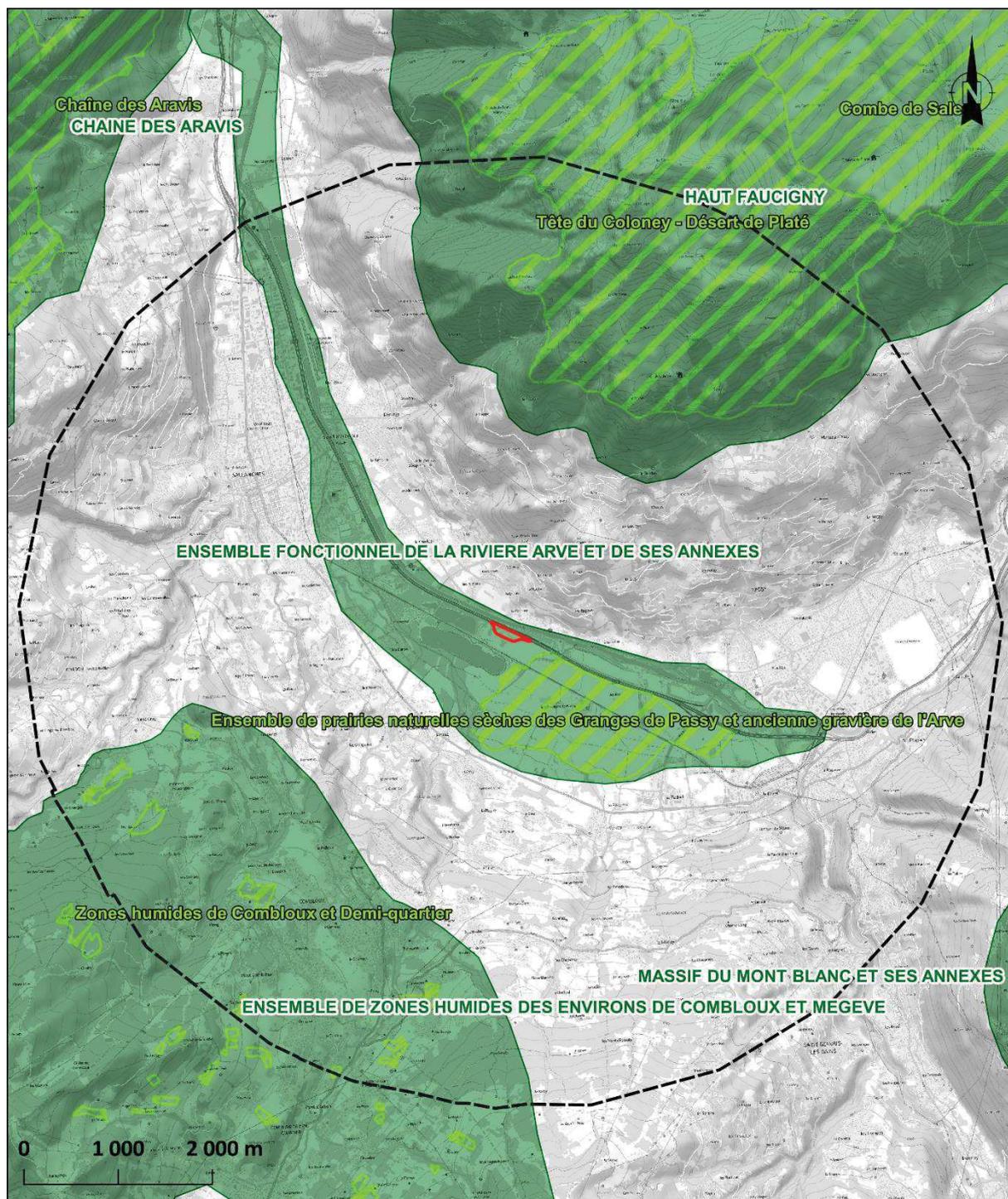
Sources des données : DREAL, INPN

3.2.1.1 ZNIEFF

La zone d'étude est dans l'emprise de la ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et ses annexes » (820031533).

Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) les plus proches situées à moins de 5 km sont :

- La ZNIEFF de type I « Ensemble de prairies naturelles sèches des Granges de Passy et ancienne gravière de l'Arve » (820031558) à 250 m au sud-est ;
- La ZNIEFF de type II « Haut Faucigny » (820031567) à 2 km au nord ;
- La ZNIEFF de type II « Ensemble de zones humides des environs de Combloux et Mégève » (820005240) à 2,5 km au sud-ouest ;
- La ZNIEFF de type I « Tête du Coloney - Désert de Platé » (820031662) à 2,6 km au nord ;
- La ZNIEFF de type I « Zones humides de Combloux et Demi-quartier » (820032035) à 3,6 km au plus proche au sud-ouest.



Légende

Zone d'étude Passy
 ZNIEFF de type I

Rayon de 5 km
 ZNIEFF de type II

Sources : IGN, INPN ▫ Réalisation : Améten



améten
expertises environnementales

Figure 18 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude

3.2.1.2 NATURA 2000

Les sites Natura 2000 les plus proches sont :

- « Haut Giffre », au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201700) et de la Directive Oiseaux (ZPS, FR8212008) localisée à environ 4 km au nord-est du site d'étude ;
- « Les Aravis » au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201701) et de la Directive Oiseaux (ZPS, FR8212023) à 6 km au nord-ouest.

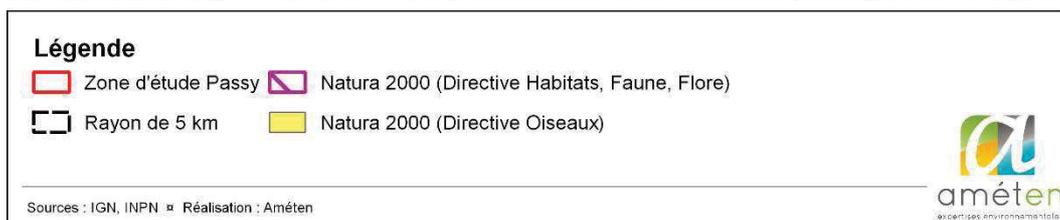
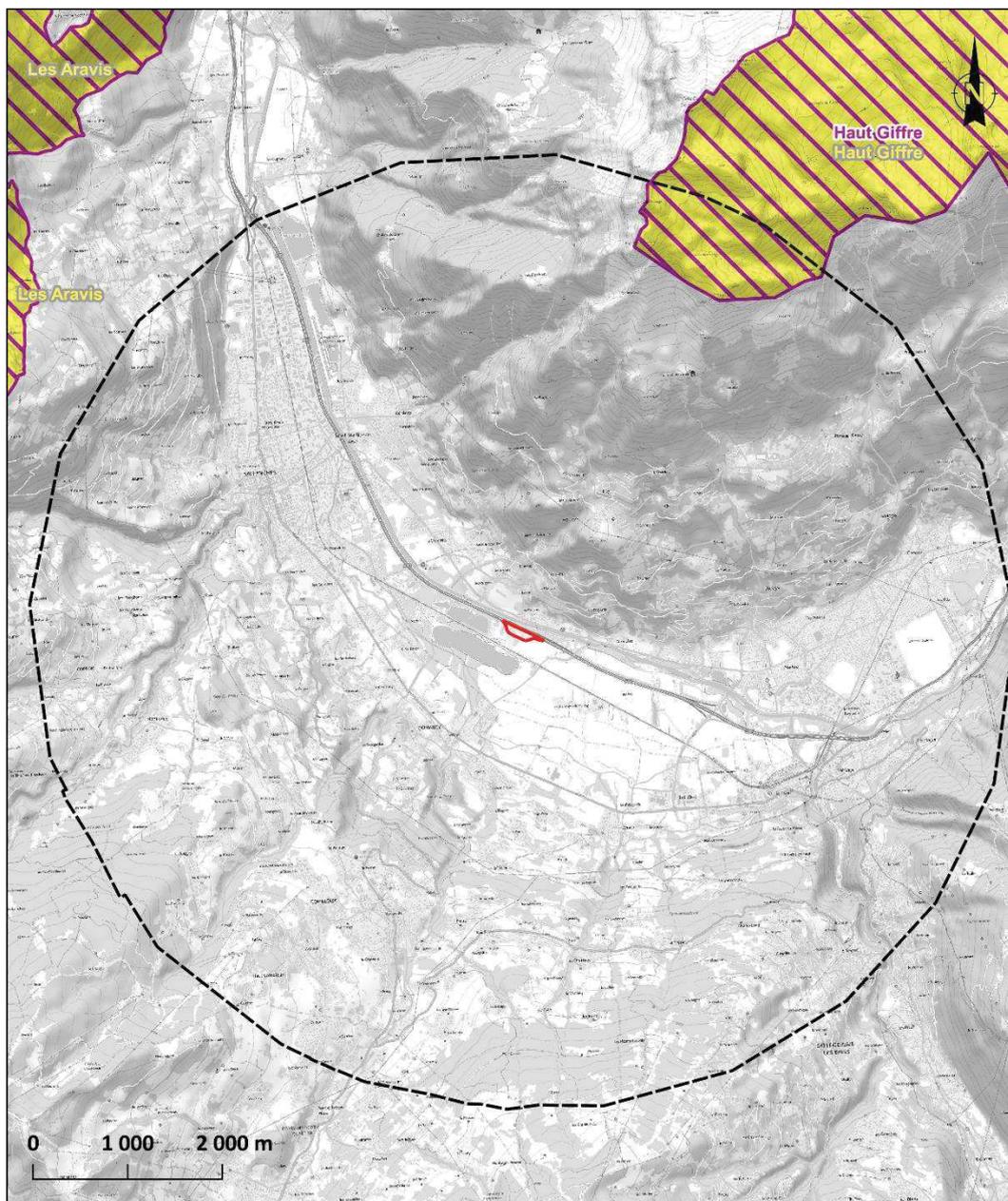


Figure 19 : Zone Natura 2000

- **Haut Giffre selon la Directive SIC**

- Qualité et importance

On relève la présence d'une belle hêtraie d'altitude ainsi qu'une végétation des falaises et des éboulis particulièrement bien développée.

Les grottes abritent d'importantes colonies de chauves-souris.

Les cols sont des lieux privilégiés pour la migration des oiseaux.

- Vulnérabilité

Les pâturages du Haut Giffre ont été particulièrement marqués par l'action de l'Homme : l'extension des surfaces exploitées est ici maximale et les conditions anciennes d'exploitation étaient très strictes. Le recul de l'agriculture, quoique atténué ici, modifie les milieux et paysages.

L'eau, dans une ambiance karstique, est très importante et le maintien de sa qualité un objectif premier.

Certains habitats doivent leur richesse à une tranquillité qu'il faudra s'efforcer de maintenir (grottes à chiroptères, passages migratoires).

De nombreux hameaux sont présents : problèmes d'accès, de reconstructions...

- **Haut Giffre selon la Directive ZPS**

- Qualité et importance

Le périmètre proposé est répertorié dans sa totalité comme Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Le Haut Giffre présente un intérêt majeur pour les galliformes de montagne, puisque 4 espèces y sont notées, bien qu'en faibles effectifs (Tétras Lyre, Gélinoite des Bois, Lagopède des Alpes, Perdrix Batravelle).

Par contre, le Grand Tétras semble avoir disparu du secteur, alors qu'il était observé à proximité ou dans ce périmètre, il y a quelques années encore (derniers sites du département de Haute-Savoie).

Le massif est également d'une grande richesse en rapaces : L'Aigle royal, le Gypaète barbu, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, la Chouette chevêchette, la Chouette de Tengmalm.

Aussi, parmi les pics sont identifiés le Pic noir et le Pic tridactyle.

La Pie-grièche écorcheur, bien que peu abondante (et visiblement en diminution) est un nicheur présent ici à basse altitude dans des milieux ouverts ou semi-ouverts.

Le Crave à bec rouge, très rare dans les Alpes du Nord, a fait l'objet de quelques observations occasionnelles, au sein de groupes de Chocards.

Enfin, certains secteurs du massif sont régulièrement empruntés comme couloirs migratoires, en particulier en période automnale, par de nombreuses espèces en déplacements : val d'Illicz, vallon de Barme (suisse), col de Bretolet, col de la Golèse, vallon de la Golèse. Ces passages concernent de nombreuses espèces de passereaux, ainsi que plusieurs rapaces (Balbuzard pêcheur, Buse variable, busards, Bondrée apivore, Epervier d'Europe, faucons...), voire de grands échassiers (Cigogne noire...).

- Vulnérabilité

La conservation de la plupart des espèces d'oiseaux citées précédemment s'avère parfaitement compatible avec les pratiques en usage sur le massif, à condition qu'une gestion appropriée soit mise en place.

Note de synthèse environnementale

Le maintien des populations de tétraonidés nécessite une attention particulière compte tenu de la vulnérabilité de ces populations.

- **Les Aravis, SIC**

- Qualité et importance

Le site proposé comprend essentiellement :

- différents faciès de pelouses et de landes subalpines et alpines, soit climaciques, soit d'origine pastorale.
- des formations végétales associées aux milieux rocheux (dalles calcaires lapiazées, falaises, éboulis...)
- quelques milieux forestiers (pessières subalpines et forêts de pins de montagne)
- quelques zones humides et quelques lacs d'altitude.

Il comporte au moins 18 habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le Lynx d'Europe semble fréquenter ce site, ainsi que deux papillons de l'annexe II de la directive Habitats : l'Azuré de la sanguisorbe et l'Azuré des paluds.

- **Les Aravis, ZPS**

- Qualité et importance

Le site proposé est très favorable aux galliformes de montagne :

- Le Tétraz lyre, la Gelinotte des bois, le Lagopède des Alpes et la Perdrix bartavelle.

En ce qui concerne les rapaces :

- Le Gypaète barbu, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, ainsi que la Chouette de Tengmalm et probablement la Chevêchette et le Grand-duc d'Europe.

Le Pic noir est présent dans toutes les forêts bordant la chaîne et le Crave à bec rouge fréquente les pentes méridionales du Col des Aravis.

- Vulnérabilité des Aravis selon la Directive ZPS et SIC

La vulnérabilité du site peut résider dans :

- La fréquentation d'été (randonnée) et d'hiver (raquettes, ski de randonnée) ;
- La proximité immédiate des domaines skiabiles ;
- La régression de l'activité pastorale et forestière ;
- L'équipement potentiel de certains secteurs (remontées mécaniques, câbles divers...) ;
- Le survol sous toutes ces formes.

Incidences sur les zones Natura 2000 :

La zone d'étude est déjà constituée d'une aire d'autoconservation fonctionnelle. La zone d'étude n'est donc pas un secteur à intérêt (alimentation, reproduction, habitats) pour les espèces des zones Natura 2000 identifiées. La zone étant déjà urbanisée et imperméabilisée, le projet n'aura pas d'incidences nouvelles.

3.2.1.3 ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le plus proche « Chalet de la Princesse » (FR3800786) à 6,3 km au sud.

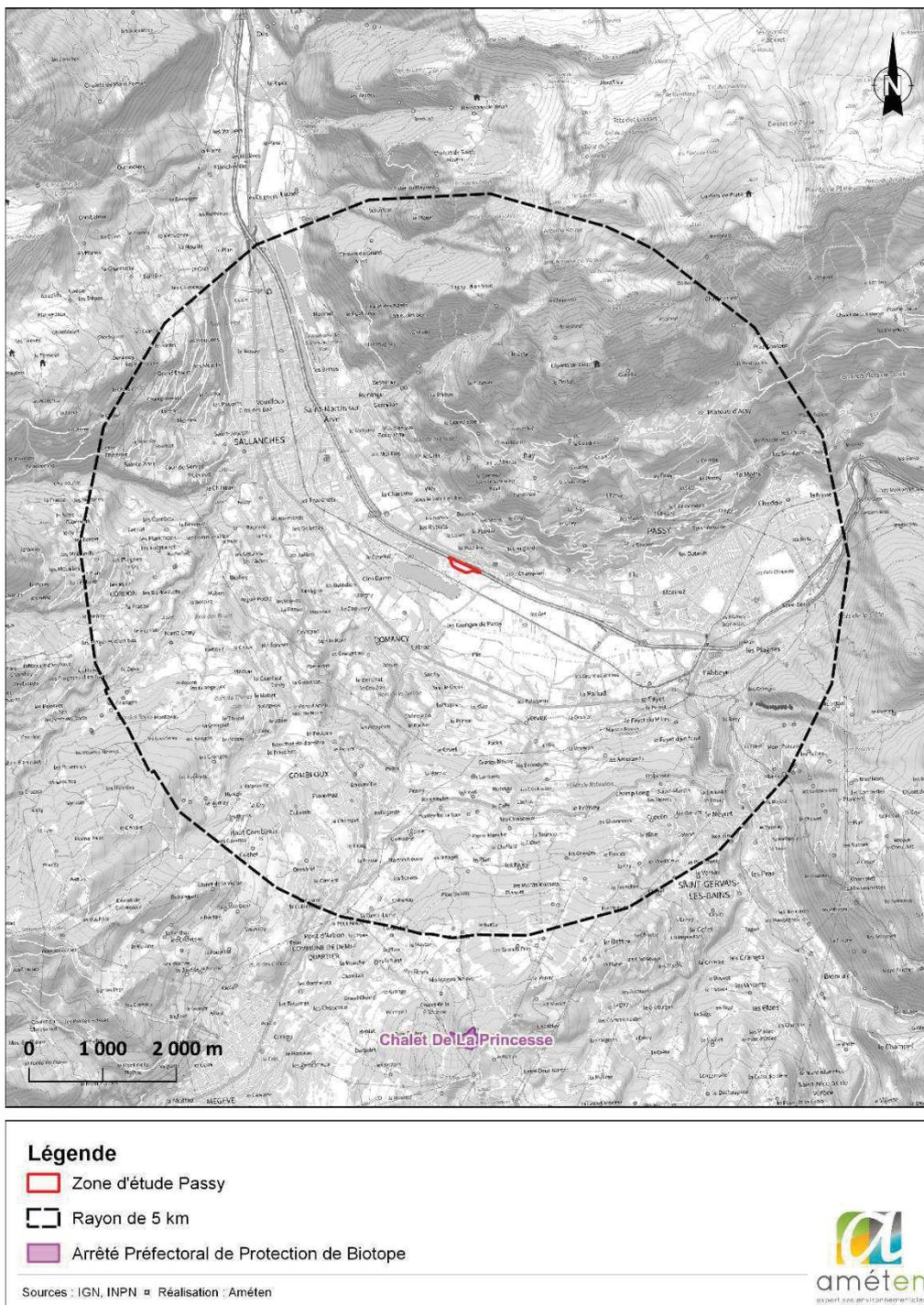


Figure 20: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

3.2.1.4 ZONES HUMIDES

Une soixantaine de zones humides est identifiée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Les plus proches sont :

- « Lacs de la Cavattaz / Lac de Passy / les Ruttets » (74ASTERS2317) à environ 150 m à l'ouest ;
- « Les Ruttets Ouest / station d'épuration SO / camping » (74ASTERS2318) à 1 km à l'ouest ;

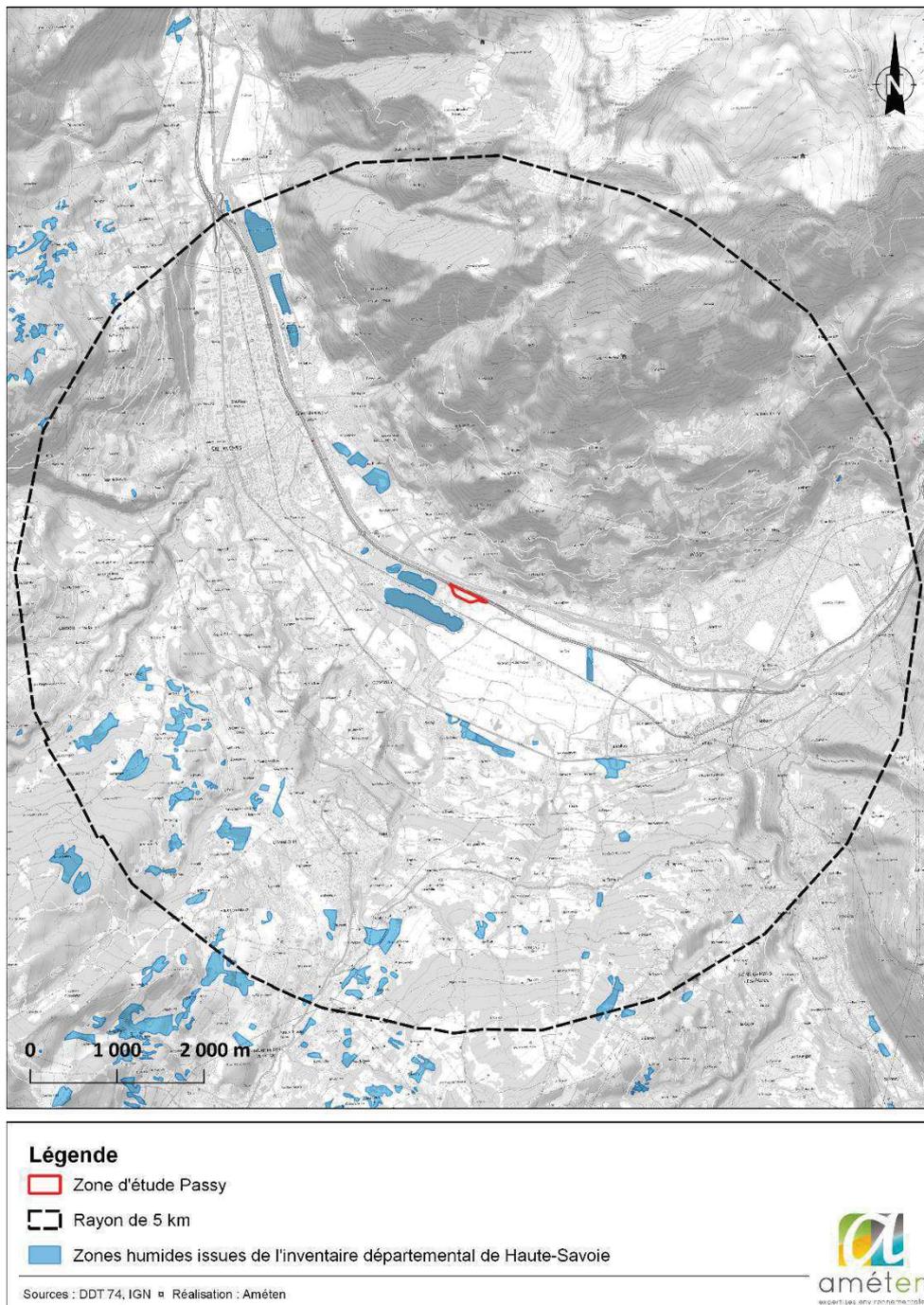


Figure 21 : Localisation des zones humides issues de l'inventaire départemental

3.2.2 TRAME VERTE ET BLEUE

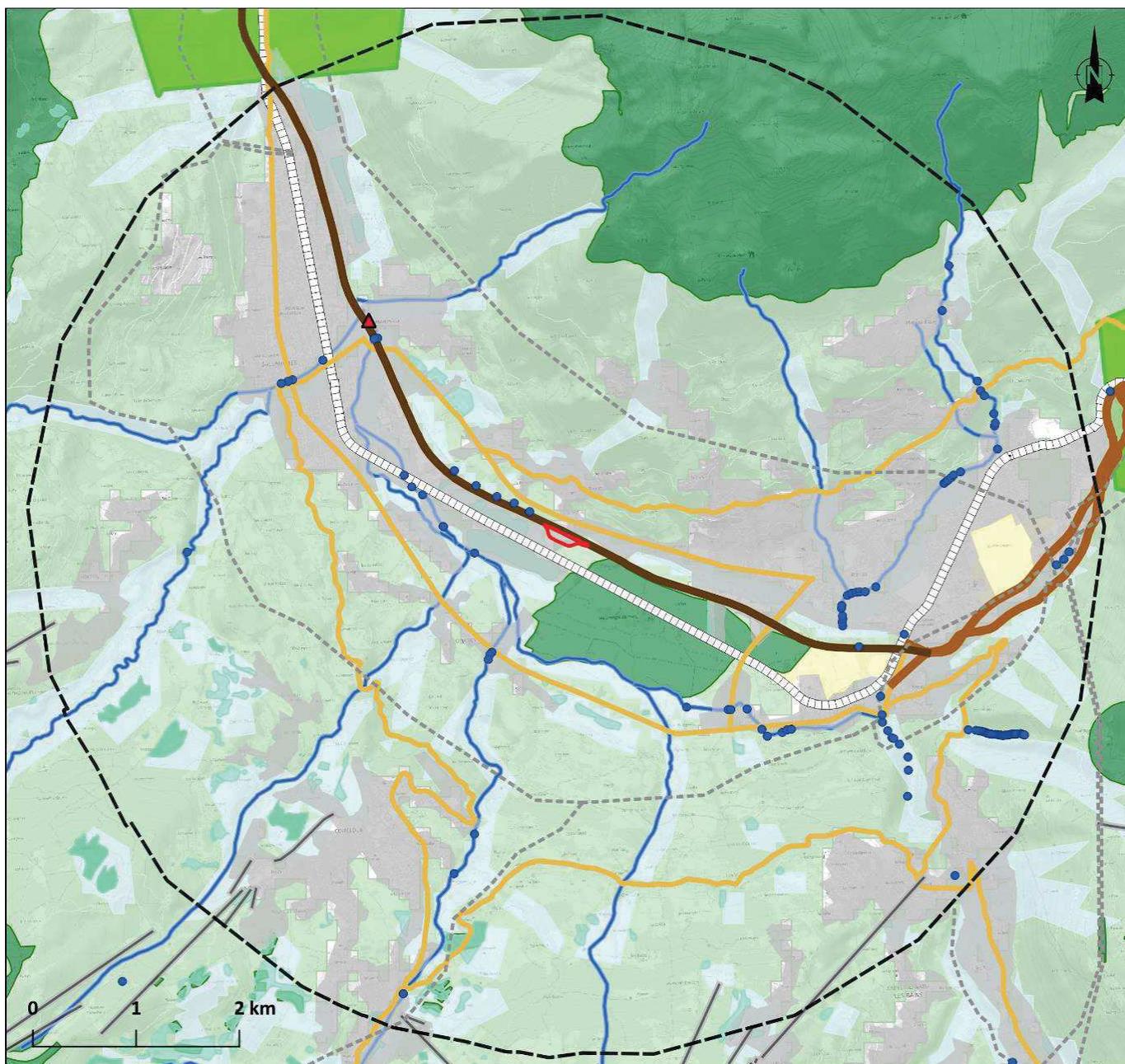
D'après le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la zone d'étude est située au sein d'un territoire contraint par des infrastructures (autoroute, départementale, voie ferrée).

Plusieurs cours d'eau de la trame régionale sont identifiés avec plusieurs obstacles à la continuité écologique.

Un réservoir de biodiversité est identifié au sud-est de la zone d'étude, avec des connexions probables au sud de ce réservoir, et dans un second temps au nord.

La zone d'étude apparaît comme difficilement franchissable car entourée d'importantes infrastructures telles que des autoroutes, routes et voies ferrées au sein d'une zone artificialisée. Un réservoir de biodiversité est identifié à 150 m au sud-est. Toutefois, ce réservoir ne semble pas communiquer avec la zone au nord.

Les enjeux sont faibles du fait des infrastructures qui contraignent les déplacements potentiels.



Légende

TRAME VERTE

- Corridors écologiques surfaciques
- Corridors écologiques linéaires
- Réservoirs de biodiversité

TRAME BLEUE

- Cours d'eau de la trame bleue
- Zones humides (inventaires départementaux)

ESPACES PERMEABLES RELAIS

- Espaces perméables liés aux milieux terrestres
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques
- Autres cours d'eau

OBSTACLES

- Obstacles linéaires de la trame verte
- ▲ Obstacles ponctuels de la trame verte
- Obstacles ponctuels de la trame bleue (ROE)

INFRASTRUCTURES

- Zones artificialisées
- Lignes électriques de haute à très haute tension
- Autoroutes
- Départementales
- Voies ferrées

AUTRES INFORMATIONS

- Grands espaces agricoles

Sources : SRADDETAURA, IGN ■ Réalisation : Améten



Figure 22 : Trame verte et bleue de la zone d'étude

3.2.3 PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Un pré-diagnostic naturaliste (habitats naturels, flore et faune) a été réalisé par Alexandra Autran et Vincent Rigaud sur la journée du 22 juillet 2022. Les habitats identifiés ont fait l'objet d'une cartographie et les plantes vasculaires ont été notées.

3.2.3.1 ENJEUX LIÉS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES

Les espèces identifiées sur le site d'étude sont des espèces communes :

Acer campestre L.

Achillea millefolium L.

Anthyllis vulneraria L.

Betula pendula Roth

Bromus sp

Buddleja davidii Franch.

Cornus sanguinea L.

Corylus avellana L.

Erigeron annuus (L.) Desf.

Galium mollugo L.

Galium verum L.

Hedera helix L.

Hypericum perforatum L.

Ilex aquifolium L.

Lolium perenne L.

Lotus corniculatus L.

Malva sylvestris L.

Medicago sativa L.

Origanum vulgare L.

Pinus sylvestris L.

Plantago major L.

Poterium sanguisorba L.

Prunella vulgaris L.

Quercus robur L.

Ranunculus repens L.

Reynoutria japonica Houtt.

Rubus sp

Senecio inaequidens DC.

Setaria pumila (Poir.) Roem. & Schult.

Silene latifolia Poir.

Solidago gigantea Aiton

Thymus pulegioides L.

Trifolium pratense L.

Verbena officinalis L.

Parmi la flore recensée sur le site d'étude aucune espèce ne possède d'enjeu de conservation significatif à l'échelle régionale, ni de statut réglementaire.

Au regard des prospections, l'enjeu floristique du site est faible.

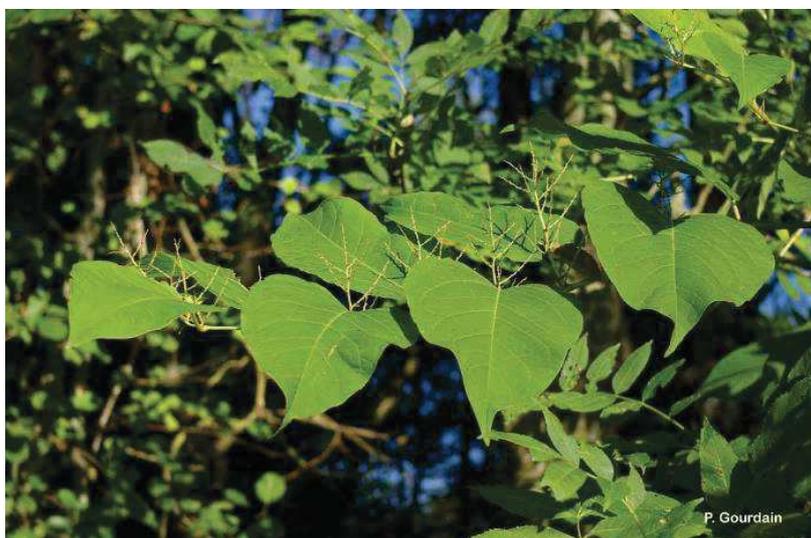
Quatre espèces invasives ont été recensées lors du passage sur le terrain. On retrouve la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Buddleia de David (*Buddleja davidii*), le Solidage géant (*Solidago gigantea*) et le Sénéçon du cap (*Senecio inaequidens*).

- **Renouée du Japon**

La Renouée du Japon appartient à la famille des Polygonaceae. C'est une plante invasive originaire d'Asie orientale qui colonise rapidement d'importantes surface.

La Renouée est une espèce vivace pouvant atteindre 3m de haut. Les tiges sont rougeâtres et creuses, semi-ligneuses avec des nœuds marqués. Ses feuilles sont grandes, ovales-trinagulaires, tronquées à la base et se terminant en pointe. Sa période de floraison est de juillet à septembre.

La Renouée s'installe dans des milieux dégradés tels que les voies ferrées, les rivières et cours d'eau pollués, les friches, etc.



Photographie de la Renouée du Japon niveau de la zone d'étude – source : INPN

- **Buddleia de David**

Le Buddleia de David appartient à la famille des Scrophulariaceae. C'est une plante invasive originaire de Chine.

Le Buddleia de David est un arbuste atteignant 3m de haut. Ses feuilles sont opposées, lancéolées, denticulées et tomenteuses dessous. Ses fleurs ont une corolle violet pourpre. Sa période de floraison est de juin à août.

Il colonise les milieux dégradés, incultes tels que les friches, les zones industrielles, les voies de circulation, les voies ferrées, les zones alluviales, etc.



Photographie du Buddlieia de David – source : Tela Botanica

- **Solidage géant**

Le Solidage géant appartient à la famille des Asteraceae. C'est une plante invasive originaire du Canada et du nord des Etats-Unis.

Le Solidage géant est une plante vivace, feuillée sur toute la longueur de sa tige. Les feuilles sont alternes, lancéolées et dentelées. La tige est glabre et rougeâtre. Les fleurs sont de couleur jaune, en grappe de capitules. Sa période de floraison est de juillet à septembre.

Le Solidage géant est une plante pionnière des milieux azotés, argileux et humides tels que les bords des chemins, les bords de cours d'eau, les clairières. C'est une plante qui s'adapte très vite aux différents types de milieux et les colonise.



Photographie du Solidage géant – source : Tela Botanica

- **Sénéçon du cap**

Le Sénéçon du cap appartient à la famille des Asteraceae. C'est une plante invasive originaire de l'Afrique du sud.

Le Sénéçon du cap est une plante herbacée haute de 40 à 60 cm, avec de nombreuses tiges couchées à la base puis dressées. Ses feuilles sont linéaires, entières et larges de 2 à 3 mm, généralement à bord ponctué de denticules cartilagineux, avec une extrémité spinescente. Ses fleurs sont jaunes, en capitules.

Le Sénéçon du cap se développe dans des milieux ouverts, fortement perturbés tels que le long des routes, des voies ferrés, etc. Sa période de floraison est d'août à octobre.



Photographie du Sénéçon du cap – source : INPN

La carte ci-dessous localise les espèces invasives sur la zone d'étude :



Légende

- | | |
|--|---|
|  Zone d'étude |  Solidage géant |
|  Renouée du Japon |  Buddleia de David |
| |  Sénéçon du cap |

Sources : IGN ▫ Réalisation : Améten



Figure 23 : Localisation des espèces invasives de la zone d'étude

3.2.3.2 ENJEUX LIES AUX HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

Intitulé	Code Corinne	Code Eunis	Surface	Espèces caractéristiques et compagne	Enjeu
Forêt caducifoliée	41	G	0.19 ha	<i>Acer campestre, Corylus avellana, Betula pendula, Buddleja davidii, Cornus sanguinea, Pinus sylvestris, etc.</i>	Faible
Fourrés	31.8	F3.1	0.12 ha	<i>Cornus sanguinea, Hedera helix, Ilex aquifolium, etc.</i>	Faible
Friche rudérale et pelouse pionnière piétinée	87.2	E5.1	0.59 ha	<i>Reynoutria japonica, Senecio inaequans, Plantago major, Malva sylvestris, Trifolium pratense, Poterium sanguisorba, Ranunculus repens, Achillea millefolium, Lotus corniculatus, Silene latifolia, Verbena officinalis, Thymus pulegioides, Erigeron annuus, Galium mollugo, etc.</i>	Faible
Friche rudérale et pelouse pionnière piétinée x arbres isolés	87.2	E5.1	0.31	Les mêmes espèces citées ci-dessus pour la friche rudérale et pelouse pionnière piétinée avec des arbres isolés : <i>Acer campestre, Quercus robur</i>	Faible
Massif de Renouée du Japon	87.2	E5.1	0.04 ha	<i>Reynoutria japonica</i>	Faible
Prairie mésophile « Fleurs locales »	38	E2	0.43 ha	<i>Hypericum perforatum, Anthyllis vulneraria, Origanum vulgare, Thymus pulegioides, Bromus sp, Lolium perenne, Medicago sativa</i>	Faible
Roncier	31.831	F3.131	0.01 ha	<i>Rubus sp</i>	Faible
Surface dépourvue de végétation et réseau routier	86	J1	1.06 ha	-	Nul

Les habitats présents sur la zone d'étude sont des habitats anthropisés, composés d'espèces communes et rudérales. De nombreuses espèces invasives sont présentent dans les friches rudérales.

Au regard des prospections, l'enjeu sur les habitats naturels du site est faible.



Aperçu de la forêt caducifoliée de la zone d'étude



Aperçu d'une friche rudérale de la zone d'étude



Aperçu du massif de Renouée du Japon de la zone d'étude



Aperçu de la prairie mésophile « Fleurs locales » de la zone d'étude



Aperçu de la friche rudérale et pelouse pionnière piétinée x arbres isolés de la zone d'étude

La cartographie des habitats naturels est présentée ci-dessous :

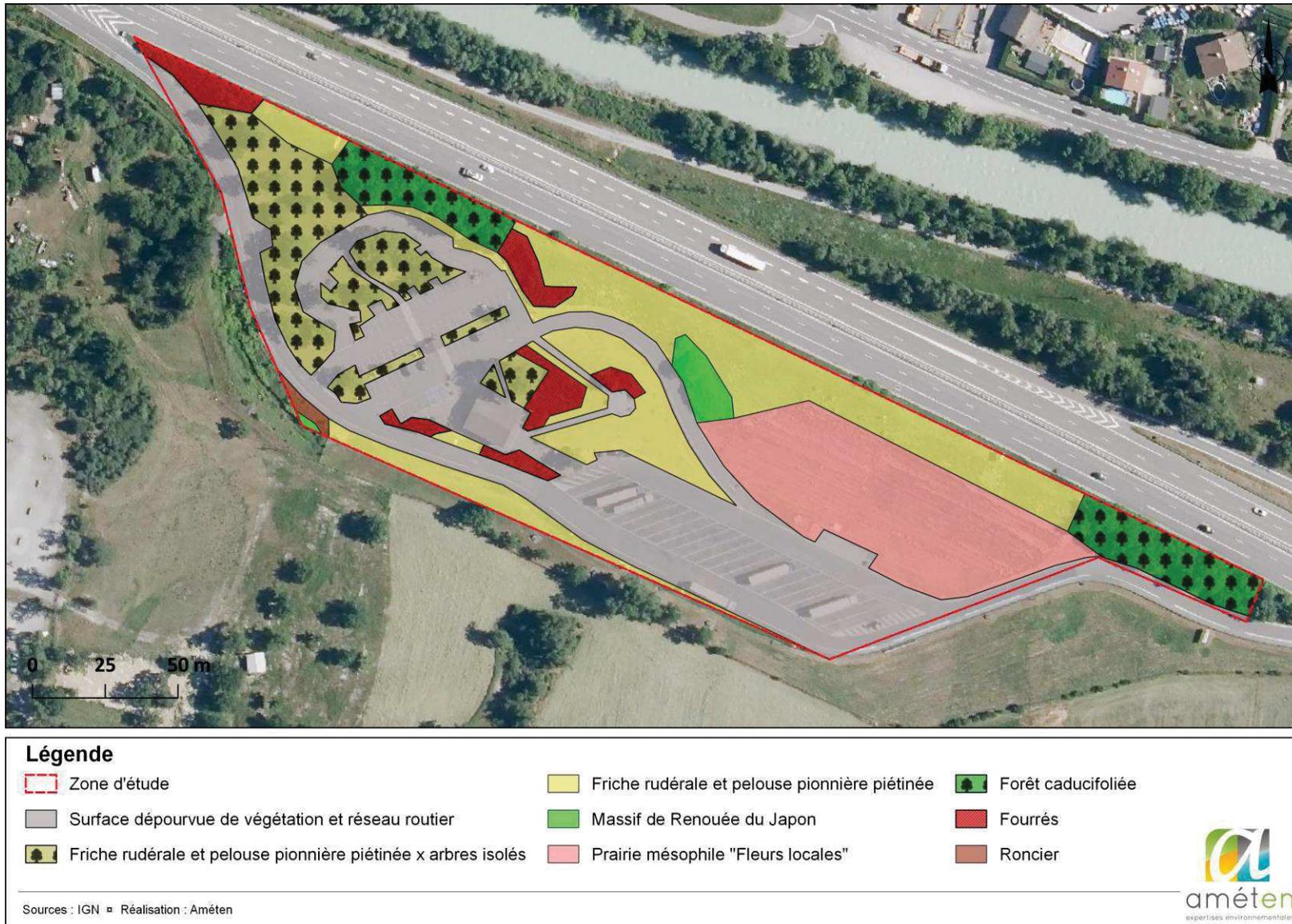


Figure 24 : Habitats naturels et semi-naturels de la zone d'étude

3.2.3.3 ANALYSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES

Le pré-diagnostic écologique favorise une approche globale de l'emprise du site d'étude. La liste des espèces faunistiques ne peut être considérée comme exhaustive. Par conséquent, les enjeux faunistiques, identifiés par cette visite de terrain, sont provisoires et susceptibles d'évoluer en cas de prospections complémentaires.

Au regard de leur(s) habitat(s) potentiels, les espèces faunistiques à enjeu, potentiellement présentes sur le site étudié, ont été renseignées.

Rappel – Légende utilisée dans les tableaux :

- **PN** = Protection Nationale d'une espèce (articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 du code de l'environnement)
- **DH** = Directive européenne "Habitats-Faune-Flore" 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages [An. II : "espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation" / An. IV : "espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte"]
- **DO** = Directive européenne "Oiseaux" 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages [An. I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat]

LR = Liste Rouge des espèces menacées [CR : En danger critique d'extinction ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non Applicable] – Nat. = Nationale / Rég. = Régionale.

3.2.3.3.1 Enjeux liés aux mammifères (hors chiroptères)

Aucune espèce de Mammifères n'a été recensée sur le site d'étude.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, aucune espèce à enjeu de conservation et/ou protégée n'a été identifiée comme susceptible de fréquenter le site étudié.

Les enjeux mammifères (hors chiroptères) sont **nuls** à ce stade.

3.2.3.3.2 Enjeux liés aux chiroptères

Aucune détection acoustique n'a été réalisée. Les espèces de chauves-souris présentées dans le tableau suivant correspondent aux mammifères volants pouvant potentiellement utiliser le site d'étude.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces potentielles à enjeu de conservation et protégées, susceptibles de fréquenter le site étudié</i>						
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	FAIBLE
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Serotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	FAIBLE

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, 3 espèces de chiroptères, protégées à l'échelle nationale, sont susceptibles de fréquenter le site (notamment pour leurs activités de chasse). Elles possèdent toutes un enjeu de conservation faible à l'échelle régionale.

Note de synthèse environnementale

Aucun gîte potentiel pour chiroptère n'a été observé sur le site et aucune donnée bibliographique n'est disponible sur ce secteur pour les chiroptères.

Les enjeux chiroptères sont **faibles** à ce stade.

3.2.3.3.3 Enjeux liés aux oiseaux

La période de la visite de terrain était moins propice à l'étude de ce groupe en particulier pour les espèces nicheuses précoces.

Le tableau suivant synthétise les espèces observées ou potentiels susceptibles de fréquenter le site étudié.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DO	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces recensées sur le site étudié, en nidification probable</i>						
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	An II/2		LC	LC	FAIBLE
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	An II/2		LC	LC	FAIBLE
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	An II/2		LC	LC	FAIBLE
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		Art. 3	LC	NT	MODÉRÉ
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE
<i>Espèces recensées sur le site étudié, en erratisme (survol de la zone d'étude)</i>						
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		Art. 3	NT	LC	FAIBLE
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	An I	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
<i>Espèces potentielles à enjeu de conservation et/ou protégées, susceptibles de fréquenter le site étudié</i>						
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		Art. 3	VU	LC	FAIBLE
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	An II/2		LC	NT	FAIBLE
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	An III/1		LC	LC	FAIBLE

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, 5 espèces protégées avec un enjeu régional faible sont susceptibles de fréquenter le site.

Les enjeux ornithologiques sont **faibles** à ce stade.

Note de synthèse environnementale

3.2.3.3.4 Enjeux liés aux amphibiens

Aucune pièce d'eau (même temporaire) n'a été observée sur le site d'étude. De fait, aucune espèce d'amphibien n'a été recensée lors des inventaires, de même qu'aucun site potentiel pour la reproduction des amphibiens n'a été identifié.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude pour le cycle biologique des amphibiens, aucune espèce ne semble susceptible de fréquenter la zone d'étude.

Les enjeux amphibiens sont **nuls** à ce stade.

3.2.3.3.5 Enjeux liés aux reptiles

Les reptiles sont des espèces discrètes pour lesquelles un seul passage limite la capacité de détection des individus potentiellement présents.

Aucune espèce de reptile n'a été contacté sur le site d'étude. Le tableau suivant synthétise les espèces protégées susceptibles de fréquenter le site.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces potentielles à enjeu de conservation et/ou protégées, susceptibles de fréquenter le site étudié</i>						
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE

Tous les reptiles sont protégés à l'échelle nationale et européenne.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, 1 espèce a été identifiée comme susceptible de fréquenter le site : le Lézard des murailles.

Les enjeux herpétologiques sont **faibles** à ce stade.

3.2.3.3.6 Enjeux liés aux invertébrés

Le mois de Juillet est propice à la détection d'une partie des invertébrés. En effet, un seul passage unique ne saurait conduire à un inventaire complet. Quatre groupes ont été plus particulièrement prospectés : les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules), les orthoptères (criquets, sauterelles...) et les coléoptères saproxyliques protégés et / ou d'intérêt communautaire.

Les autres ordres (lépidoptères hétérocères, hémiptères et hyménoptères) n'ont pas été prospectés précisément mais les espèces à fort enjeu patrimonial (espèces protégées au niveau national et inscrites en annexe II de la Directive Habitats) ont été recherchées en priorité.

Le tableau suivant synthétise les espèces recensées sur le site étudié, ainsi que les espèces potentielles susceptibles de fréquenter le site.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
LÉPIDOPTÈRES						
<i>Espèces recensées sur le site étudié</i>						
Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>			LC	LC	FAIBLE
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>			LC	LC	FAIBLE
Le Souci	<i>Colias crocea</i>				LC	FAIBLE

Note de synthèse environnementale

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>			LC	LC	FAIBLE

Parmi les insectes recensés sur le site d'étude, aucune espèce ne possède un enjeu de conservation significatif à l'échelle régionale ou ne bénéficie d'un statut réglementaire.

Au regard des données bibliographiques disponibles (Biodiv'AURA, Août 2022), croisées à l'intérêt fonctionnel du site d'étude, aucune espèce à enjeu de conservation et/ou protégée n'a été identifiée comme susceptible de fréquenter le site étudié.

Les enjeux sur les invertébrés sont **faibles** à ce stade.

3.2.3.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX DU PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

La zone d'étude présente une diversité très faible en termes d'habitats et d'espèces floristiques et est donc considérée à enjeu faible. Les enjeux faunistiques selon les taxons vont de nul à faible. Les enjeux du milieu naturel au sein de la zone d'étude sont considérés comme faibles.

3.2.4 SYNTHÈSE MILIEU NATUREL

La zone d'étude est dans l'emprise de la ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et ses annexes ».

Le SRADDET identifie la zone d'étude comme difficilement franchissable car entourée d'importantes infrastructures (autoroutes, routes voies ferrées). Un réservoir de biodiversité est identifié à 150 m au sud-est, mais ne semble pas communiquer avec la zone d'étude (espaces artificialisés et infrastructures bloquantes). Les enjeux sont donc faibles au vu des contraintes proches de la zone d'étude.

D'après le pré-diagnostic écologique de la zone d'étude, les enjeux du milieu naturel au sein de la zone d'étude sont considérés comme faibles.

3.3 MILIEU HUMAIN

3.3.1 USAGE DU SITE

3.3.1.1 VOISINAGE

Actuellement, une aire d'autoroute existe déjà sur la zone d'étude. Le projet consiste uniquement à son réaménagement. Cette zone s'inscrit dans un secteur mixte, mêlant une zone d'équipement sportif et de loisir (base de loisirs), des parcelles agricoles et un tissu urbain discontinu. Plusieurs habitations sont identifiées à proximité de la zone d'étude. Le site est bordé par :

- l'autoroute A40 au nord, puis le cours d'eau de l'Arve et des parcelles agricoles avec des habitations ;
- au sud, des parcelles agricoles, la voie ferrée puis le lac de Passy ;
- des parcelles agricoles à l'est ;
- un espace de Karting et ses parkings associés à l'ouest, puis les lacs de la Cavettaz ;

Note de synthèse environnementale

Ce secteur montre un taux d'anthropisation modéré, dominé par des parcelles agricoles, des infrastructures de transport (autoroute, routes, voies ferrées), quelques habitations et des lacs et cours d'eau.

3.3.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES – ACTIVITE POLLUANTE

Sources des données : DREAL, Géorisques.fr

La commune de Passy n'est pas concernée par Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

La consultation des bases de données sur les sites et sols pollués ou activités potentiellement polluantes (BASIAS, BASOL, ICPE, SIS) a montré que le site d'étude est référencé dans la base de données BASIAS :

Dans un rayon de 1 km, on note la présence de 5 sites BASIAS, dont 1 appartient à la zone d'étude (cf. tableau ci-dessous).

N° BASIAS	Nom usuel	Activité	Distance au site
RHA7403478	Autoroute de la Vallée Blanche (A 40)	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Sur site
RHA7401805	"Karting du Mont-Blanc" (desserte d'essence)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	115 m ouest
RHA7403588	Atelier de chaudronnerie et charpentes métalliques avec DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de coutellerie, Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Chaudronnerie, tonnellerie	230 m nord-est
RHA7402212	Décolletage	Décolletage, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	810 m au sud
RHA7402270	SA DP CHIMIE, anc. SA SQUALE FRANCE	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	850 m est

Tableau 2 : Liste des sites BASIAS autour du site d'étude dans un rayon de 1 km

La zone d'étude n'est pas concernée par les sites ICPE. On recense toutefois 1 ICPE :

Nom usuel	Type d'activité	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Distance au site
Béton VICAT	Non renseigné	Autres régimes	Non renseigné	250 m est

Tableau 3 : Liste des ICPE dans un périmètre de 1 km autour du site d'étude

L'aire d'étude est concernée par des canalisations de gaz qui longent à 20 m de distance la zone d'étude sud.

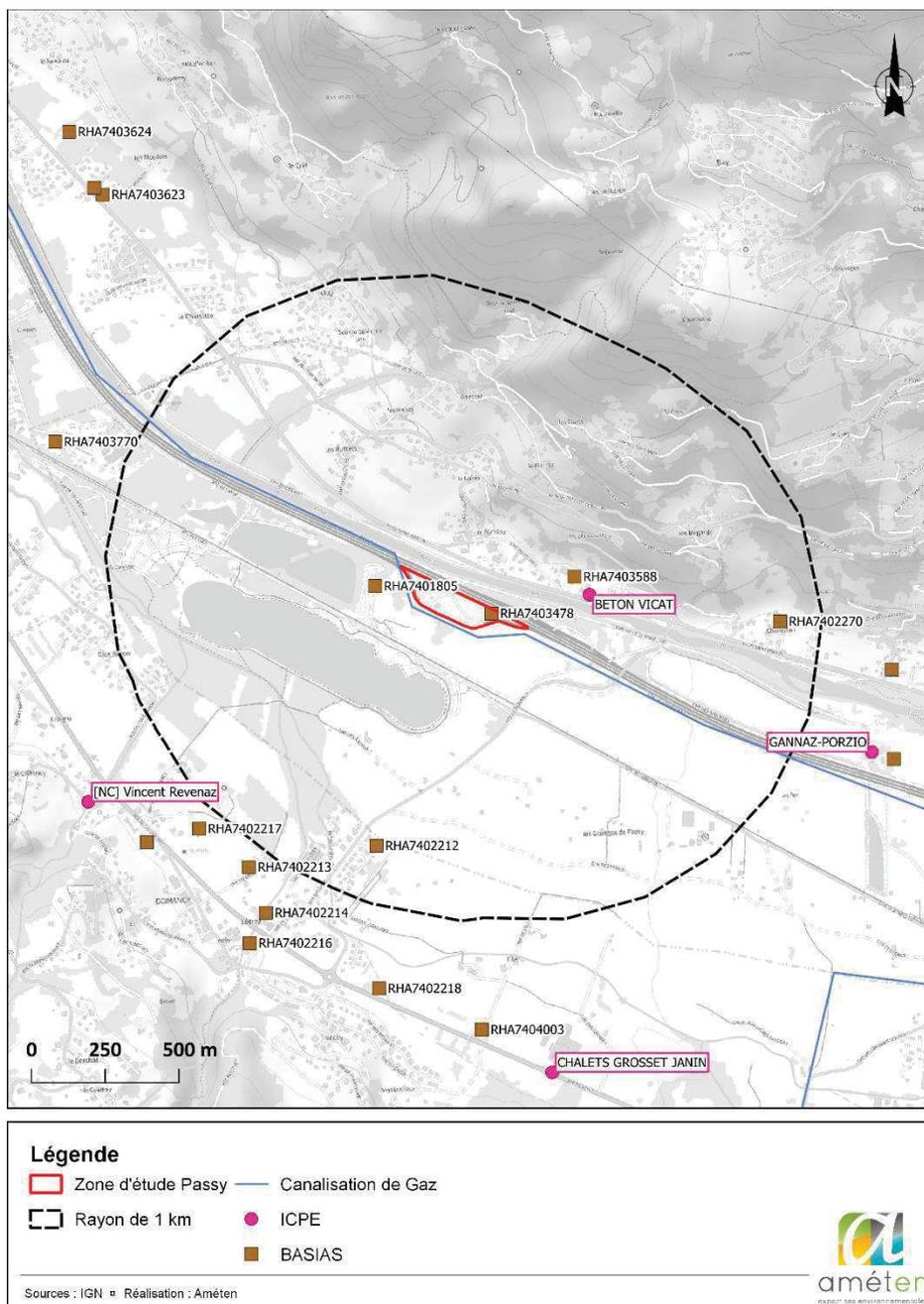


Figure 25 : Localisation des sites Basias, Basol, ICPE et canalisations de Gaz, hydrocarbures et produits chimiques

3.3.3 URBANISME

Selon le PLU de Passy (Figure 27) approuvé le 28 novembre 2019, la zone d'étude appartient au secteur urbain, et plus précisément au secteur Uz, « zone correspondant à l'infrastructure routière liée à l'A40, viaduc des Egratz et N1204 » :

- Sont admises les constructions et installations liées à l'exploitation et à la gestion des infrastructures routières.
- Sont interdits :

Destinations	Sous destination	Uz
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole	<i>Non</i>
	Exploitation forestière	<i>Non</i>
Habitation	logement	<i>Non</i>
	hébergement	<i>Non</i>
Commerce et activité de service	Artisanat et commerce de détail	<i>Non</i>
	restauration	<i>Non</i>
	Commerce de gros	<i>Non</i>
	Activité de service où s'effectue accueil du public	<i>Non</i>
	Hébergement hôtelier et touristique	<i>Non</i>
	cinéma	<i>Non</i>
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public administratif publics et assimilés	<i>Non</i>
	Locaux techniques et industriels publics et assimilés	C
	Etablissements d'enseignement	<i>Non</i>
	Etablissement de santé et d'action sociale	<i>Non</i>
	Salles d'art et de spectacle	<i>Non</i>
	Equipements sportifs	<i>Non</i>
	Autres équipements recevant du public	<i>Non</i>
Autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires	Industrie	<i>Non</i>
	Entrepôt	<i>Non</i>
	Bureau	<i>Non</i>
	Centre de congrès et d'exposition	<i>Non</i>

Figure 26 : Extrait du règlement du PLU de la zone Uz

C : admis sous conditions



Figure 27 : Zonage du PLU de la commune de Passy

Le projet est concerné par la destination « constructions et installations liées à l’exploitation et à la gestion des infrastructures routières » qui sont autorisées par le zonage du PLU. Ainsi le zonage du PLU est compatible avec le projet de réaménagement de l’aire d’autoroute de Passy Mont Blanc.

3.3.4 SYNTHÈSE MILIEU HUMAIN

L’aire d’étude abrite aujourd’hui une aire d’autoroute. Un site BASIAS lié à l’activité de l’autoroute est identifié. Aucun site BASOL ou ICPE n’a été recensé au droit du site. Le PLU classe les parcelles de la zone d’étude « Uz, constructions et installations liées à l’exploitation et à la gestion des infrastructures routières » et est ainsi compatible avec le projet.

3.4 PAYSAGE ET PATRIMOINE

3.4.1 PAYSAGE

L'emprise du projet s'inscrit dans un paysage de type urbain discontinu où se mêle principalement des infrastructures routières et ferroviaires, une zone d'équipement sportive et de loisir avec une base de loisir aquatique et un espace de karting, et des parcelles agricoles. La zone d'étude permet d'avoir un point de vue sur les différents massifs montagneux.

L'annexe 3 du CERFA présente différentes photographies du site et de ses abords.

3.4.2 PATRIMOINE

Source des données : Ministère de la Culture

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, l'emprise projet n'est concernée par aucun élément du Patrimoine. Les éléments du Patrimoine les plus proches sont :

- Site inscrit, Signal de Charousse et ses abords, à 830 m à l'est ;
- ZPPA Charousse, 1,1 km nord-est ;
- Site inscrit, Chapelle de bay à Passy, à 1,5 km au nord-est ;
- ZPPA à 1,4 km à l'est, Eglise Saint-Pierre.

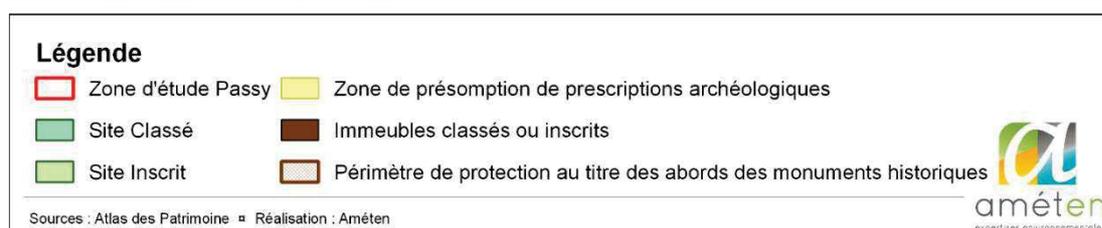
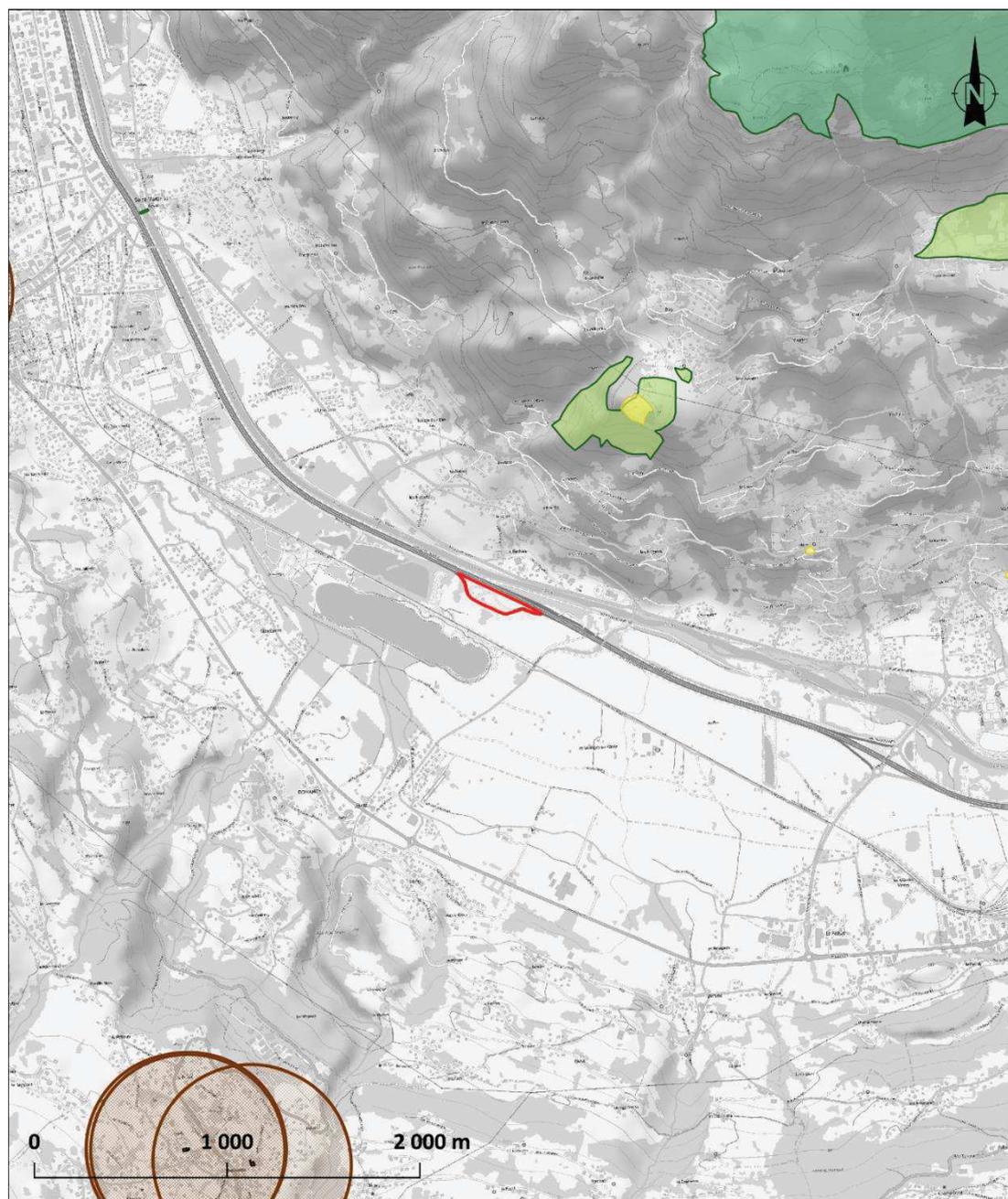


Figure 28 : Eléments du Patrimoine à proximité de la zone d'étude

3.4.3 SYNTHÈSE PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'emprise du projet s'inscrit dans un paysage de type mixte principalement composé par des infrastructures de transport (autoroute, route, voies ferrées), équipement de loisirs (karting, base de loisir des lacs), des parcelles agricoles et des habitations individuelles. Elle n'est concernée par aucun élément du patrimoine.

4 CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

L'évaluation des incidences prévisibles ou potentielles du projet sur l'environnement et la santé humaine s'évalue à partir de plusieurs critères suivants chaque thématique : *Exemple : perte de biodiversité, changement d'affectation des sols qui peut entraîner une altération du paysage et la rareté des biens, etc.*

L'objectif est d'identifier par expertise et de manière globale les éventuels effets du projet en intégrant déjà les critères d'analyse de l'article R122-5 du Code de l'environnement :

- Type d'effet : négatifs et positifs,
- Nature des effets : directs et indirects,
- Projection des effets : à court, moyen et long terme.

Le type d'effet prévisible est évalué par niveau pressenti d'incidences :

Niveau d'impact potentiel						
POSITIF	NUL ou NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODERE	ASSEZ FORT	FORT	TRÈS FORT
	NON NOTABLE		NOTABLE			

Les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine sont présentés dans le tableau suivant :

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. L'eau consommée proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage).	NEGLIGEABLE
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines. MESURES : En phase chantier, une vigilance accrue et des mesures de chantier spécifiques (stockage des produits polluants sur bac de rétention, kit anti-pollution, etc.) seront portées quant aux risques de pollution.	NEGLIGEABLE
	Est-il excédentaire en matériaux ?	Les terrassements nécessaires seront globalement équilibrés au niveau de la zone. Des apports de terre végétale ponctuels pourront être nécessaires pour l'aménagement.	NEGLIGEABLE
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		NEGLIGEABLE
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la	Un prédiagnostic écologique a été réalisé par Améten. La zone d'étude présente une diversité très faible en termes d'habitats et d'espèces floristiques. La zone d'étude est donc considérée à enjeu faible pour les habitats et la flore. Les enjeux faunistiques selon les taxons vont de nul à faible. Les enjeux du milieu naturel au sein de la zone d'étude sont donc considérés comme faibles.	FAIBLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	24 arbres présents seront abattus, 38 seront conservés et 25 seront replantés. Il est précisé qu'aucun arbre gîte n'a été identifié.	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	Pour rappel, les sites <u>Natura 2000</u> les plus proches sont « Haut Giffre », au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201700) et de la Directive Oiseaux (ZPS, FR8212008) à 4 km au nord-est et « Les Aravis » au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201701) et de la Directive Oiseaux (ZPS, FR8212023) localisée à environ 6 km nord-ouest est du site d'étude. La zone d'étude est déjà constituée d'une aire d'autoroute fonctionnelle. La zone d'étude n'est donc pas un secteur à intérêt (alimentation, reproduction, habitats) pour les espèces des zones Natura 2000 identifiées. La zone étant déjà urbanisée et imperméabilisée, le projet n'aura pas d'incidences nouvelle. En conclusion, il n'y a pas d'incidence du projet sur les zones du réseau Natura 2000.	NEGLIGEABLE
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	Le SRADDET identifie la zone d'étude comme difficilement franchissable car entouré d'importantes infrastructures (autoroutes, routes, voies ferrées). Un réservoir de biodiversité est identifié à 150 m au sud-est, mais ne semble pas communiquer avec la zone d'étude (espaces artificialisés et infrastructures bloquantes). Les enjeux sont donc faibles au vu des contraintes proches de la zone d'étude.	FAIBLE
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Le projet se situe sur une zone déjà aménagée par une aire de repos d'autoroute. Cela n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ; forestiers ou maritimes supplémentaires.	NUL

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	La commune de Passy n'est pas couverte par un PPRT. La zone d'étude identifie un site BASIAS, dont l'activité principale est le « Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales ; Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai ; Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ». Une canalisation de de transport de gaz longe à 20 m de distance la partie sud de l'aire. Aucun autre site BASIAS, BASOL, ICPE n'est situé à l'emprise du projet.	FAIBLE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	D'après les informations fournies par le site internet de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, la commune de Passy est concernée par un périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels (mouvement de terrain, avalanche, par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau) approuvé le 06 janvier 2014. La zone d'étude est aussi concernée par un risque d'inondation d'aléa faible, un risque sismique moyen (4/5), un potentiel radon fort, et par un retrait-gonflement des sols argileux classé faible.	MODERE
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	Le projet ne générera pas d'émissions nocives pour la santé, l'aire de repos accueillant uniquement quelques commerces.	NEGLIGEABLE
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	Le projet engendrera des déplacements pour permettre aux usagers de la route de se reposer. Toutefois aucune modification de déplacement ou de trafic n'est à prévoir, l'aire étant déjà existante et accueillant déjà du public.	NEGLIGEABLE
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	La phase travaux sera vectrice de bruits/nuisances sonores durant la période diurne. La phase exploitation pourra être vectrice de bruit selon la fréquentation de l'aire. Toutefois, les premières habitations sont situées au nord de l'autoroute A40 et sont déjà exposés à des nuisances sonores. L'aire de repos étant au sud, aucune nuisance supplémentaire n'est à identifier.	NEGLIGEABLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Pas d'émissions d'odeurs particulières liées au projet.	NUL
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Seule la phase travaux du projet pourra engendrer des vibrations (déambulation des engins) qui seront très localisées et ponctuelles.	NÉGLIGEABLE
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	La zone d'étude sera concernée par des émissions lumineuses en phase exploitation. Ces émissions seront conformes aux prescriptions de la réglementation, et notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.	NÉGLIGEABLE
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Durant la phase chantier, des polluants atmosphériques seront rejetés par les engins motorisés nécessaires au bon déroulement des opérations. Les volumes rejetés resteront limités en quantité et dans le temps. La phase exploitation sera concernée par les rejets des véhicules accueillis sur l'aire de repos. Ces rejets sont associés à l'autoroute A40.	NÉGLIGEABLE
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	La phase travaux et exploitation n'engendrera pas directement de rejets liquides. Seule une phase de déversement accidentelle d'un véhicule pourra engendrer des rejets liquides. Cette situation est de l'ordre de l'accident et des séparateurs d'hydrocarbures seront présents.	NUL
	Engendre-t-il des effluents ?	Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau public d'assainissement.	NUL

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	La phase travaux pourra entraîner la production de déchets routiers qui seront réutilisés ou traités et éliminés selon la réglementation.	FAIBLE
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Le projet n'est pas concerné par des éléments du Patrimoine.	NUL
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	Le projet ne modifiera pas les activités humaines et l'usage du sol, celles-ci étant déjà existantes.	NEGLIGEABLE